FONDÉ EN 1910

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 134 | MONTRÉAL, LE MERCREDI 17 JUIN 1998 | 87c + TAXES = 1$ / TORONTO 1$

PERSPECTIVES

Toujours vivant

Le désaveu à l'endroit du maire Pierre Bourque apparaît si évident pour la classe politique montréalaise qu'il est presque devenu de bon ton de l'ignorer, ou du moins de le considérer comme quantité négligeable dans la bataille électorale qui s'amorce. Il y a un manque de vigilance et un mépris du danger en politique qui peuvent coûter la victoire.

Si l'auréole de Pierre Bourque s'est ternie depuis 1994 et si rien ne laisse croire qu'elle puisse retrouver son éclat, l'homme n'en a pas moins la capacité de gruger l'avance de l'un des deux meneurs de la campagne, Jacques Duchesneau et Jean Doré. Malgré les fantasmes des équipes de ces derniers, M. Bourque n'est toujours pas défait et pourrait s'avérer un adversaire plus coriace que prévu.

D'abord, le maire a récupéré une bonne part du pouvoir perdu au conseil municipal par la subdivision de l'opposition. L'entrée en scène de MM. Duchesneau et Doré a provoqué, au conseil, un nouveau jeu de chaises musicales propice aux tiraillements entre les élus d'opposition, dont profite largement l'administration en place. Il faut toutefois noter que l'effet de ce regain de vigueur risque d'être temporaire compte tenu de la perte de poids du conseil au fur et à mesure que se rapproche le scrutin du 1er novembre. Le ring de boxe se situe de moins en moins à l'hôtel de ville.

Kathleen Lévesque

La présence sur le terrain de Pierre Bourque démontre également qu'il peut écorcher ses détracteurs trop occupés à souder ensemble les morceaux épars de leur véhicule politique. Elle démontre leur faiblesse car, pour l'instant, le Parti Nouveau Montréal et Équipe Montréal ne carburent certes pas aux idées.

Pendant que M. Duchesneau joue au politicien et remplit ainsi les rangs de son Parti Nouveau Montréal en s'acoquinant au premier venu, pendant que Jean Doré tente de s'intéresser aux Montréalais avec maladresse et le charisme d'un frigo, M. Bourque a adopté la stratégie du coureur de fond. Et l'homme a du souffle, à n'en pas douter.

Tout l'hiver, chaque samedi, Pierre Bourque a étalé ses réalisations devant des citoyens. Et à tous les dimanches de l'été, le maire se déplacera de quartier en quartier pour vendre sa salade. Depuis son élection, il n'a d'ailleurs jamais coupé le lien avec la population, faisant une tournée estivale des quartiers. Même si l'exercice a souventes fois été quelque peu artificiel et cosmétique, question d'aplanir les impressions négatives laissées par une gestion à la petite semaine à la Ville et une crédibilité défaillante chez Vision Montréal, il n'en demeure pas moins que Pierre Bourque a multiplié les poignées de main et les accolades.

Dans la même veine, il profite du soutien administratif que lui confère sa fonction. Depuis quelques semaines, Pierre Bourque est partout: une annonce conjointe avec tel ministre provincial, un sourire avec tel personnage international. Et c'est sans compter le nouveau tonus de monsieur le maire, qui a délaissé son discours de l'incompris pour passer à l'attaque.

Et pour égratigner ses adversaires, Pierre Bourque dispose d'un meilleur arsenal qu'eux: un bilan. Les faits sont incontestables. Les taxes n'ont pas augmenté sous l'administration Bourque. La surtaxe sur les immeubles non résidentiels a été quasiment éliminée. Le déficit actuariel des régimes de retraite a été réduit de un milliard. Le rôle d'évaluation sera vraisemblablement gelé, évitant un transfert fiscal de 56 millions du secteur commercial sur le dos des petits propriétaires résidentiels.

Derrière ces éléments se cache bien sûr une réalité moins reluisante: un déficit technique année après année, comblé à même les fonds de réserve, une réorganisation administrative qui a occasionné des coûts d'au moins deux millions par année plutôt que les économies promises et une mise en tutelle officieuse de la plus importante municipalité de la province.

Que retiendront les électeurs une fois dans l'isoloir? Leur compte de taxes foncières qui se maintient, ou le magma indescriptible qu'est devenue l'administration municipale?

Chose certaine, bien que Pierre Bourque ait épuisé le capital de leadership auquel pouvait prétendre la métropole quand elle s'adressait au gouvernement, bien qu'il ait suscité et cultivé un certain sentiment de dérision dans la population face à l'institution municipale, le maire est en remontée dans les intentions de vote exprimées dans les sondages rendus publics récemment. D'ailleurs, même s'il se classe en troisième place, ces résultats doivent être lus avec prudence.

En 1994, les maisons de sondage se sont montrées incapables de prédire l'ampleur de la victoire de Pierre Bourque, que l'on plaçait à égalité avec Jean Doré. Or le taux de participation aux élections n'a été que de 47,5 %, déjouant ainsi tous les pronostics.

Mais voilà, Pierre Bourque n'a plus le pouvoir d'attraction qu'il avait. En fait, il est seul à régner à Vision Montréal, occupant tout l'espace, comme c'est le cas depuis quatre ans alors qu'il a laissé tomber un à un ses collaborateurs. Mais Jacques Duchesneau et Jean Doré ne devraient pas le sous-estimer pour autant. Pierre Bourque a tout du Slinky de l'enfance: il est tortueux mais il rebondit toujours.

klevesque@ledevoir.com

MÉTÉO

Montréal
Nuageux avec éclaircies. 60 % de probabilité d'averses..
Max: 24 Min: 15

Québec
Nuages et averses.
Max: 21 Min: 15

Détails, page B 4

INDEX

Agenda	B 8	Le monde	B 5
Annonces	B 8	Les sports	B 7
Avis publics	B 4	Montréal	A 3
Culture	B 10	Mots croisés	B 4
Économie	B 1	Politique	A 6
Éditorial	A 8	Télévision	B 9

www.ledevoir.com

7 78313 00066 5

CULTURE

Coup d'envoi des quatre et une nuits du cinéma, page B 10

LE MONDE

Les concessions de Milosevic ne satisfont pas l'Occident, page B 5

POLITIQUE

Loto-Québec a versé plus de un milliard de bénéfices à l'État, page A 6

Nougaro aux FrancoFolies

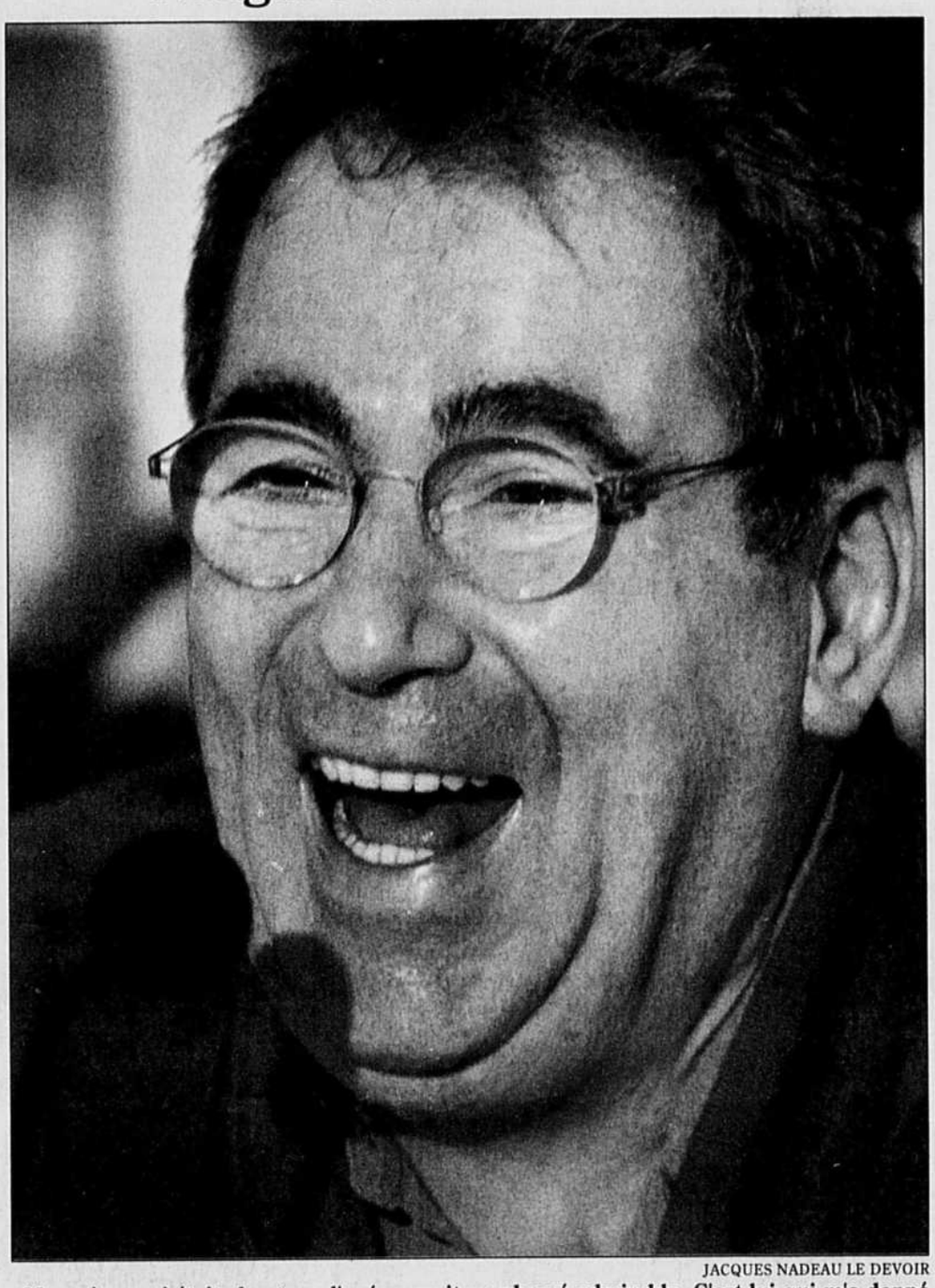

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Mon père, qui était chanteur d'opéra, avait un phrasé admirable. C'est lui qui m'a donné la chair des mots, ces sens qui deviennent des sons et qui développent à travers la musique un pouvoir incantatoire», dit Claude Nougaro.

Tout son cinéma, tout son cinémots

Cœur rafistolé mais toujours vaillant à 69 ans, le pugiliste toulousain de la chanson française vient livrer un autre round dans la seule arène qui sied à sa prose-combat: la scène. Celle de la salle Albert-Rousseau à Québec jeudi, puis celle du théâtre Maisonneuve à la PdA dimanche, de retour aux FrancoFolies.

SYLVAIN CORMIER

Au bout du fil, il est carrément inconfortable. Trop long, le fil. Transatlantique, le lien. De sa Toulouse chérie et mille fois scandée dans la chanson du même nom, Claude Nougaro accuse d'emblée le malaise. *«Nous sommes loin dans l'espace et même dans le temps. Quelle heure il est chez vous? Votre après-midi, c'est mon soir. C'est étrange pour moi qui suis un physique.»* Quelques jours plus tard, attablé devant micro dans la salle de conférence des FrancoFolies de Montréal, au foyer de l'ex-Méridien, il va mieux. Dans le même espace-temps, avec des regards à croiser, le taureau de la rime rythmée ne piaffe pas trop. *«Même sous ce ciel gris,* sourit-il, *je suis content d'être parmi vous.»* N'empêche qu'il lâche un grand soupir à la fin. Lui qui fut *«journaliste de passage et de pacotille»* avant d'être appelé sous les drapeaux de la chanson, pigiste en 1947 au *Journal des Curistes* à Vichy puis à *L'Écho d'Alger*, il a toujours entretenu avec ses anciens collègues *«des rapports frileux»*. Qui tiennent, m'explique-t-il d'un continent à l'autre, à un grand malentendu. *«Ma seule clé de salut, c'est l'art. Avec les journalistes, c'est une autre paire de manches. C'est pas de l'art, c'est du lard. Et c'est dur à trouver, le lard.»*

Chanter, pour Nougaro, relève en effet du sacré, et *«faire des commentaires sur une expérience sacrée est une sorte de sacrilège»*. Le seul lieu de véritable aisance, l'unique terrain naturel depuis ses premières planches essuyées au Lapin Agile de la butte Montmartre en 1955

VOIR PAGE A 10: NOUGARO

L'opération Churchill Falls

Bouchard fait son mea-culpa

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard a accepté hier une partie de la responsabilité du fiasco politique que devient davantage chaque jour la conférence de presse du 9 mars dernier sur le lancement du projet Churchill en compagnie du premier ministre terre-neuvien Brian Tobin, une opération médiatique dont la facture globale est passé hier de 800 000 $ à 1,4 million de dollars.

Mais le premier ministre Bouchard a affirmé qu'il n'était pas au courant des coûts somptuaires de cette conférence de presse, dont il était le point de mire avec son collègue terre-neuvien.

Cela semble aussi le cas de son ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, qui a demandé lundi à Hydro-Québec de mettre fin à son contrat avec le cabinet National, ce qu'a accepté à regret la firme de relations publiques responsable de l'organisation de ce que le chef de l'opposition, Jean Charest, devait qualifier hier de *«spectacle préélectoral»*.

Le ministre Chevrette invoque l'importance des sommes en cause et le fait qu'une grande partie — pour ne pas dire l'essentiel — des dépenses ait été encourue

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

Québec met en veilleuse la dépollution agricole

Un sursis de cinq ans est accordé aux producteurs

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Utilisant une nouvelle fois la technique du décret d'urgence, le gouvernement Bouchard a modifié le 3 juin le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole en accordant un répit de cinq ans aux agriculteurs pour qu'ils se conforment aux nouvelles normes d'épandage de leurs fumiers et purins.

Les amendements apportés à ce règlement, qui avait été adopté en juin 1997 à la suite d'un débat parlementaire houleux et ponctué d'une importante manifestation d'agriculteurs sur la colline parlementaire, entrent en vigueur dès ce matin.

En raison des progrès accomplis dans la dépollution industrielle, la pollution agricole est devenue la source principale de contamination de la plupart des cours d'eau et des nappes souterraines de la vallée du Saint-Laurent. Dans plusieurs cas, la pollution agricole — que l'on dit diffuse parce qu'elle suinte de partout vers les cours d'eau — équivaut à plus des deux tiers de la charge polluante résiduelle.

Le recours au décret d'urgence a évité au conseil des ministres de devoir publier à des fins de consultation pu-

VOIR PAGE A 6: POLLUTION

HORS-JEU

La «promenade» des Anglais

■ À lire en page A 10

FRANCE 98

Une lumière dans la nuit

Malgré les attentats, malgré la voiture piégée qui a explosé sous leur immeuble, malgré les 70 journalistes assassinés depuis 1992 dans leur pays, les artisans du quotidien *El Watan* continuent leur combat quotidien pour l'information libre en Algérie. Et deux d'entre eux rêvent même d'acheter, au Québec, des presses qui leur permettraient d'être encore plus autonomes.

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

«Nous faisons un métier à risque», laisse tomber Reda Bekkat, rédacteur en chef du quotidien *El Watan*. *«Pourtant, nous n'avons pas de difficulté à recruter des jeunes: de nombreux finissants universitaires viennent nous voir pour devenir journalistes.»*

Il faut croire que dans un pays traumatisé par le terrorisme et par un état de guerre larvée, le journalisme représente une lumière dans la nuit.

Les journalistes du *El Watan* («la nation») ont acquis l'habitude des mesures de sécurité. Circuler dans des voitures banalisées, par exemple. Ne pas emprunter les transports en commun quand on part en reportage et utiliser les chauffeurs du journal. Bien surveiller les alentours lorsqu'on sort d'un restaurant et ne pas faire le pied de grue en attendant son transport. *«On s'y fait»*, laisse tomber M. Bekkat.

Reda Bekkat et Mohamed Mazari, ce dernier étant caricaturiste et «directeur artistique» du journal (ce dernier poste n'existe pas en soi au *El Watan* mais les tâches de M. Mazari sont à peu près équivalentes), terminent aujourd'hui un séjour d'environ trois semaines au Québec, plus particulièrement dans la salle de rédaction du *Devoir*, où ils sont venus examiner les méthodes de travail québécoises et nos installations techniques.

Ce séjour, rendu possible grâce à un programme de l'ACDI, leur permet également d'améliorer grandement l'efficacité de leur travail puisque l'ACDI entend aussi financer un projet de refonte de leurs lignes de transmission. Avec de nouvelles lignes, ils pourront envoyer leurs pages par modem d'Alger à deux imprimeries situées dans deux autres villes du pays, à Oran et à Constantine.

VOIR PAGE A 10: ALGÉRIE

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Mohamed Mazari et Reda Bekkat.

Office national de l'énergie

Gazoduc TQM

Avis d'audience publique

Ordonnance d'audience MH-2-98

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (« TQM ») Plan, profil et livre de renvoi Prolongement vers PNGTS

Dans une lettre datée du 7 avril 1998, Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (« TQM » ou le « demandeur ») a demandé à l'Office national de l'énergie (l'«Office » ou l'« ONÉ ») d'approuver aux termes de l'article 33 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (la « Loi ») les plan, profil et livre de renvoi (« PPLR ») portant sur le tracé détaillé du prolongement vers PNGTS, une canalisation de transport de gaz naturel qui s'étendra de Lachenaie à East Hereford, au Québec. Les installations associées à cette canalisation principale étaient l'objet de la décision GH-1-97 de l'ONÉ et ont été approuvées aux termes du certificat d'utilité publique GC-96.

Dans une lettre datée du 8 avril 1998, l'Office a approuvé les modalités selon lesquelles TQM, aux termes des alinéas 34(1)a) et b) de la Loi, procéderait à la signification aux propriétaires de terrains concernés et à la publication des avis requis. La signification des avis aux propriétaires fonciers, aux termes de l'alinéa 34(1)a), a été effectuée entre le 11 avril et le 7 mai 1998 et la dernière publication de l'avis dans les journaux locaux, aux termes de l'alinéa 34(1)b), a été effectuée le 9 avril 1998.

L'Office a reçu des déclarations d'opposition concernant certaines sections spécifiques du tracé détaillé du gazoduc. Par conséquent, conformément au paragraphe 35(1) de la Loi, l'Office tiendra une série d'audiences publiques, débutant le 13 juillet 1998, afin d'examiner les déclarations d'opposition qui répondent aux exigences de la Loi.

Aux termes du paragraphe 35(3) de la Loi, l'Office peut autoriser toute personne intéressée à lui présenter des observations, s'il le juge indiqué, au sujet des sections du tracé détaillé à l'égard desquelles des déclarations d'opposition ont été déposées. Toute personne intéressée à intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du secrétaire de l'Office et en signifier copie à TQM à l'adresse suivante :

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 3M4

Les parties intéressées sont priées de faire parvenir leurs interventions écrites au plus tard à la fermeture des bureaux le 22 juin 1998. Le secrétaire publiera la liste des parties peu après.

Les demandes d'interventions écrites doivent :

(i) préciser clairement si la partie a l'intention de comparaître à l'audience publique;

(ii) indiquer le nom, l'adresse postale (pour la signification à personne), le numéro de téléphone et les autres numéros de télécommunications (tel le télécopieur), le cas échéant, de la partie ou de son représentant autorisé;

(iii) décrire la nature exacte de l'intérêt de la partie dans le cadre de l'audience et énoncer clairement les questions que la partie prévoit traiter au cours de l'audience, ainsi que la section du tracé sur laquelle porte l'intervention; ou

(iv) si la partie n'a pas l'intention de prendre une part active à l'audience, préciser les raisons pour lesquelles l'intérêt de la partie justifie qu'elle obtienne le statut d'intervenant à l'audience.

Pour obtenir les directives sur la procédure de cette audience (Ordonnance MH-2-98) ou une copie des *Règles de pratiques et de procédure de l'Office national de l'énergie, 1995* régissant la tenue de toutes les audiences (les deux documents sont disponibles en anglais et en français), prière d'en faire la demande par écrit au secrétaire ou d'appeler Mme Lorna Patterson, agente de réglementation, au (403) 299-3987 ou M. Guy Hamel, agent de réglementation, au (403) 299-3927.

Michel L. Mantha
Secrétaire
Office national de l'énergie
311, 6e Avenue s.-o.
Calgary (Alberta)
T2P 3H2
Télécopieur : (403) 292-5503

Secteur Stukely-Sud
Localisation des lettres de commentaires

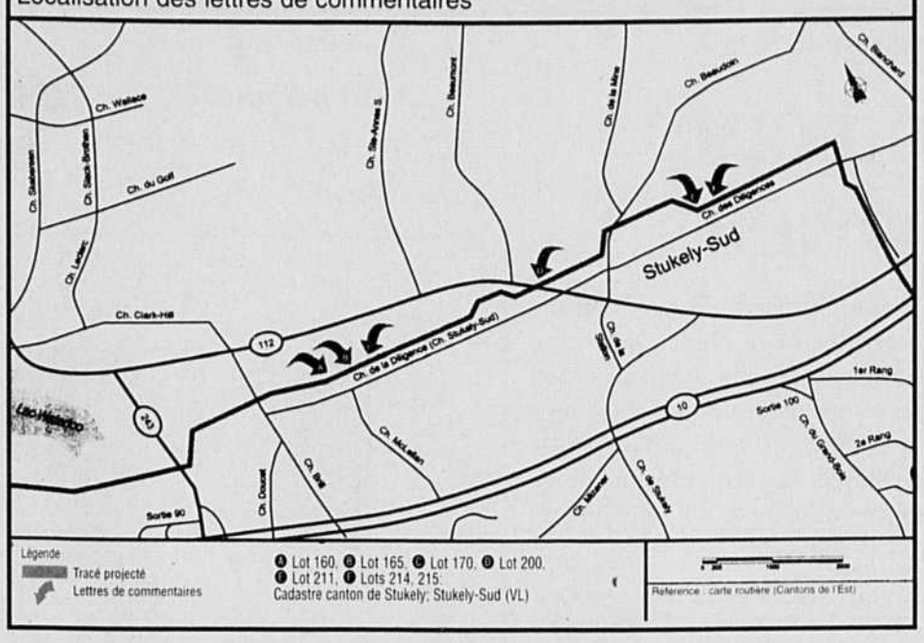

Secteur Saint-Étienne-de-Bolton; Eastman; Bolton-Est
Localisation des lettres de commentaires

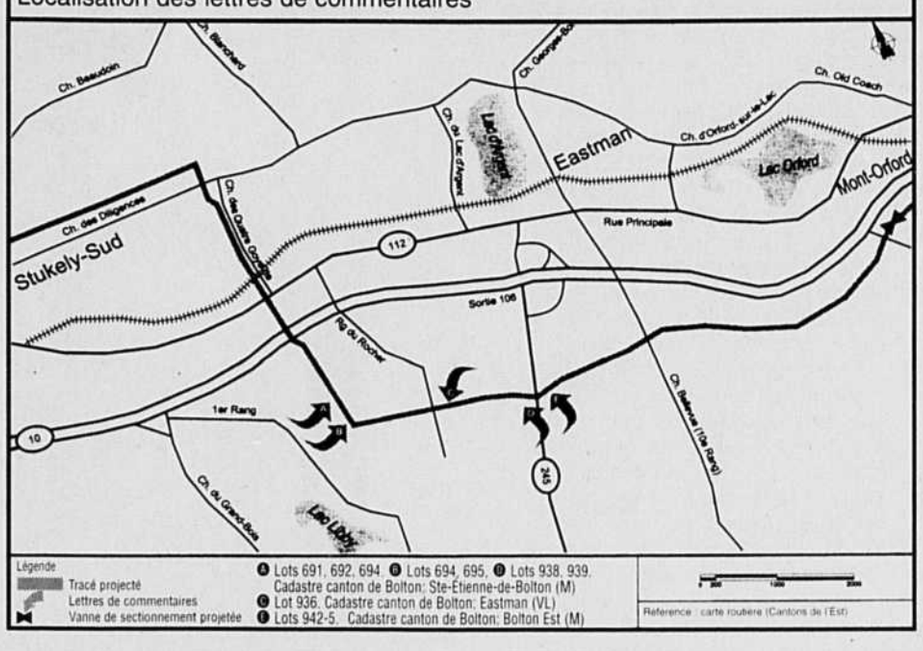

Secteur Eastman; Bolton-Est
Localisation des lettres de commentaires

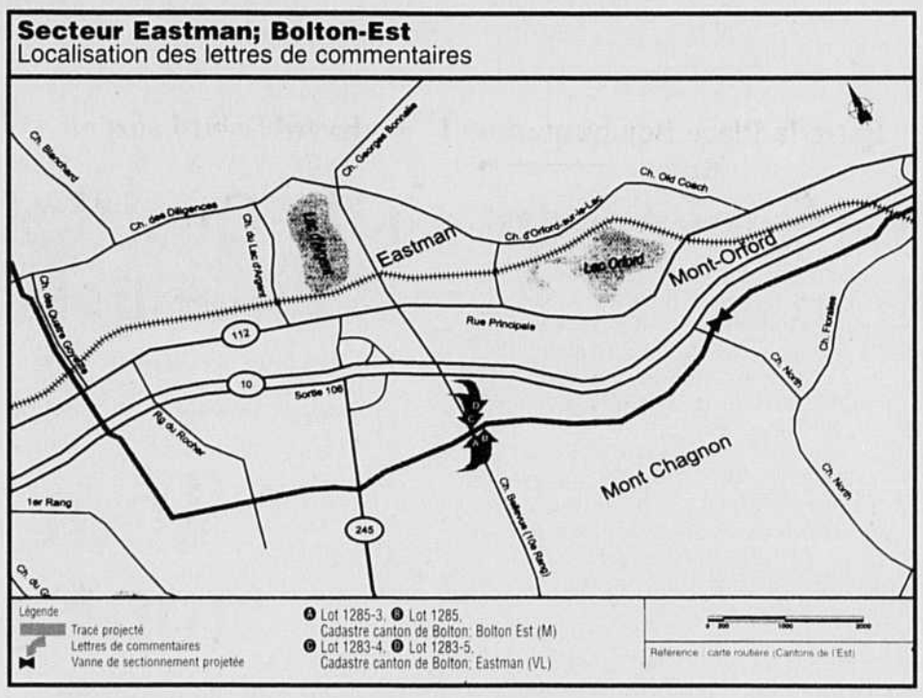

Secteur Sainte-Julie
Localisation des lettres de commentaires

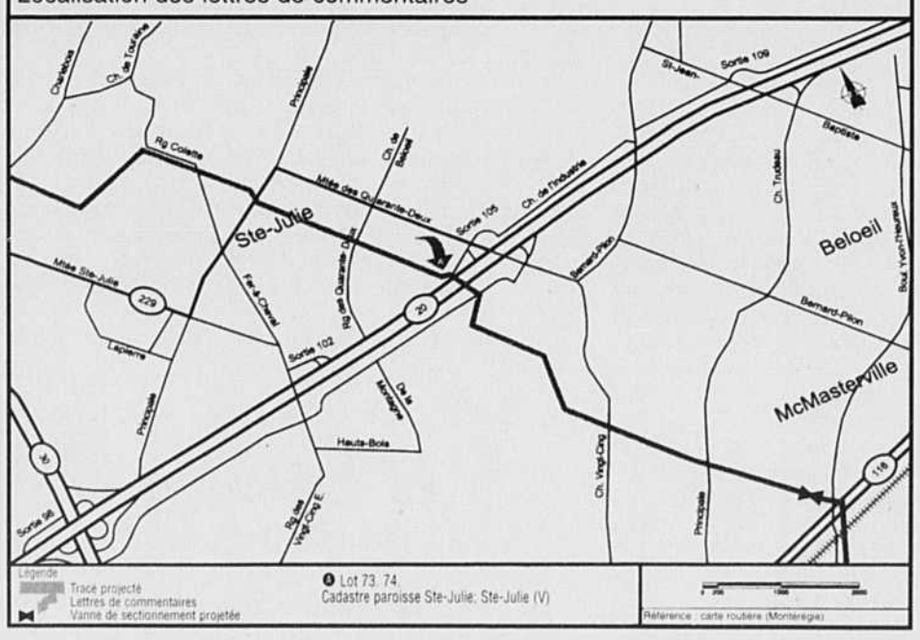

Secteur Sainte-Catherine-de-Hatley
Localisation des lettres de commentaires

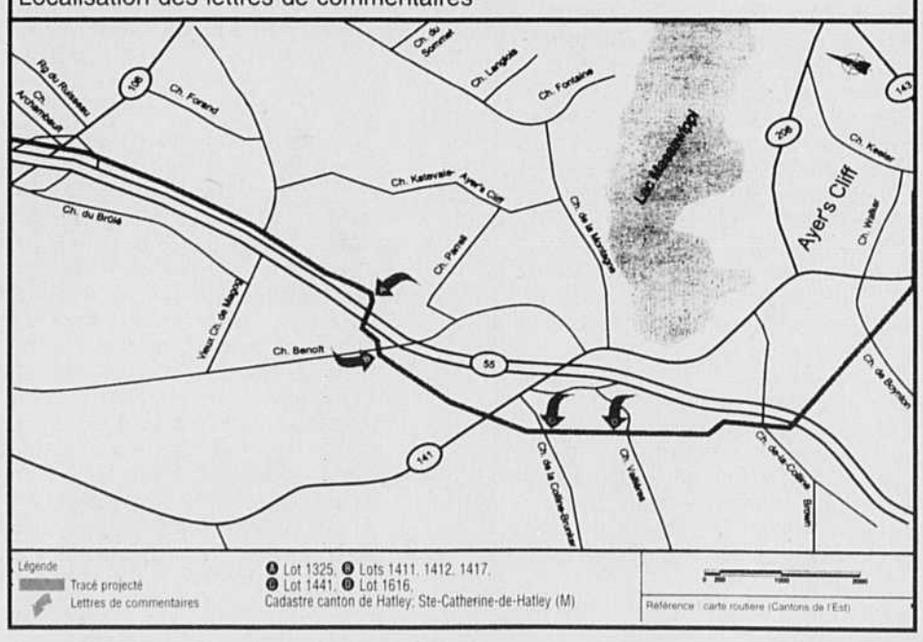

Secteur Saint-Paul-d'Abbotsford; Saint-Ange-Gardien
Localisation des lettres de commentaires

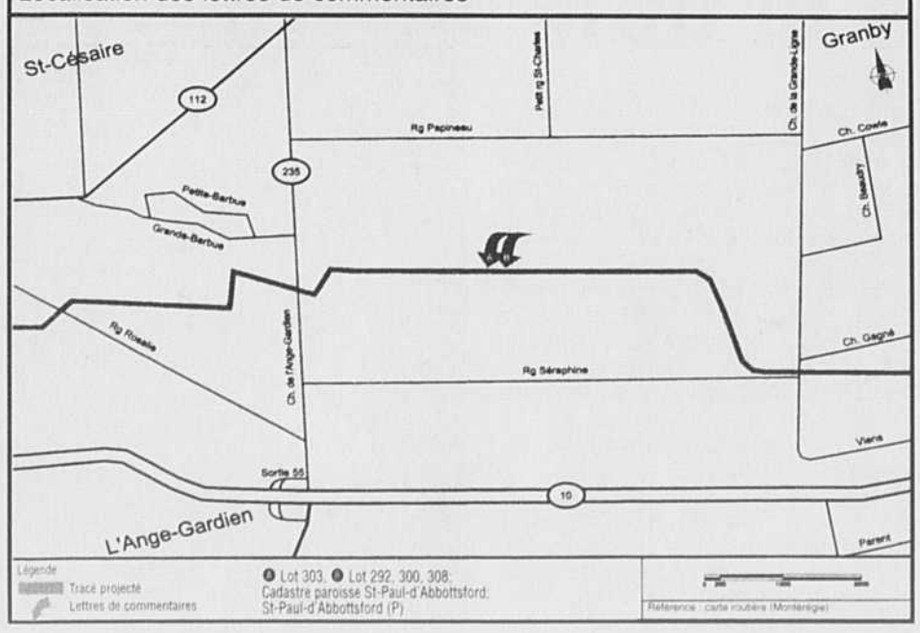

Secteur East Hereford
Localisation des lettres de commentaires

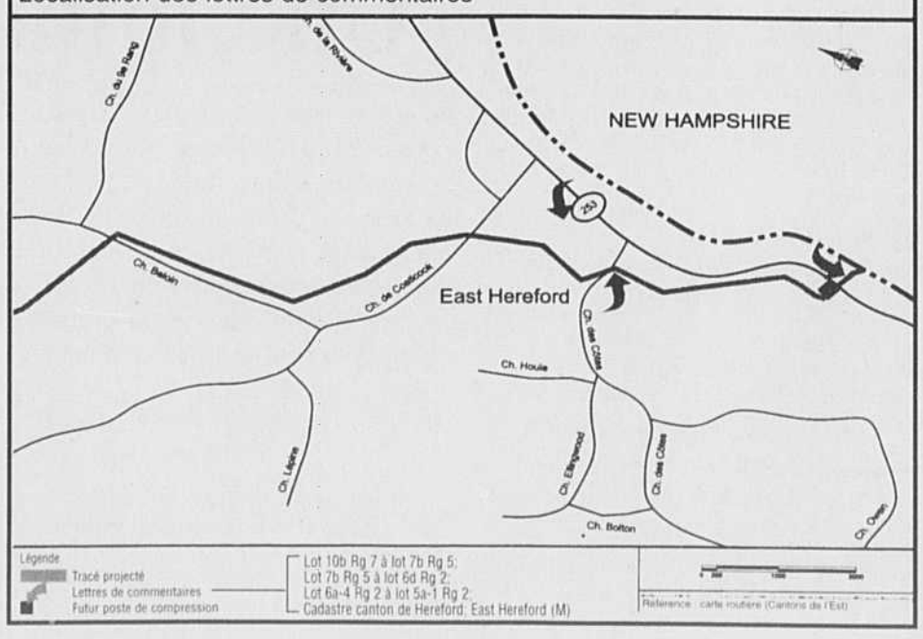

LE DEVOIR

MONTRÉAL

Demain, les FrancoFolies...

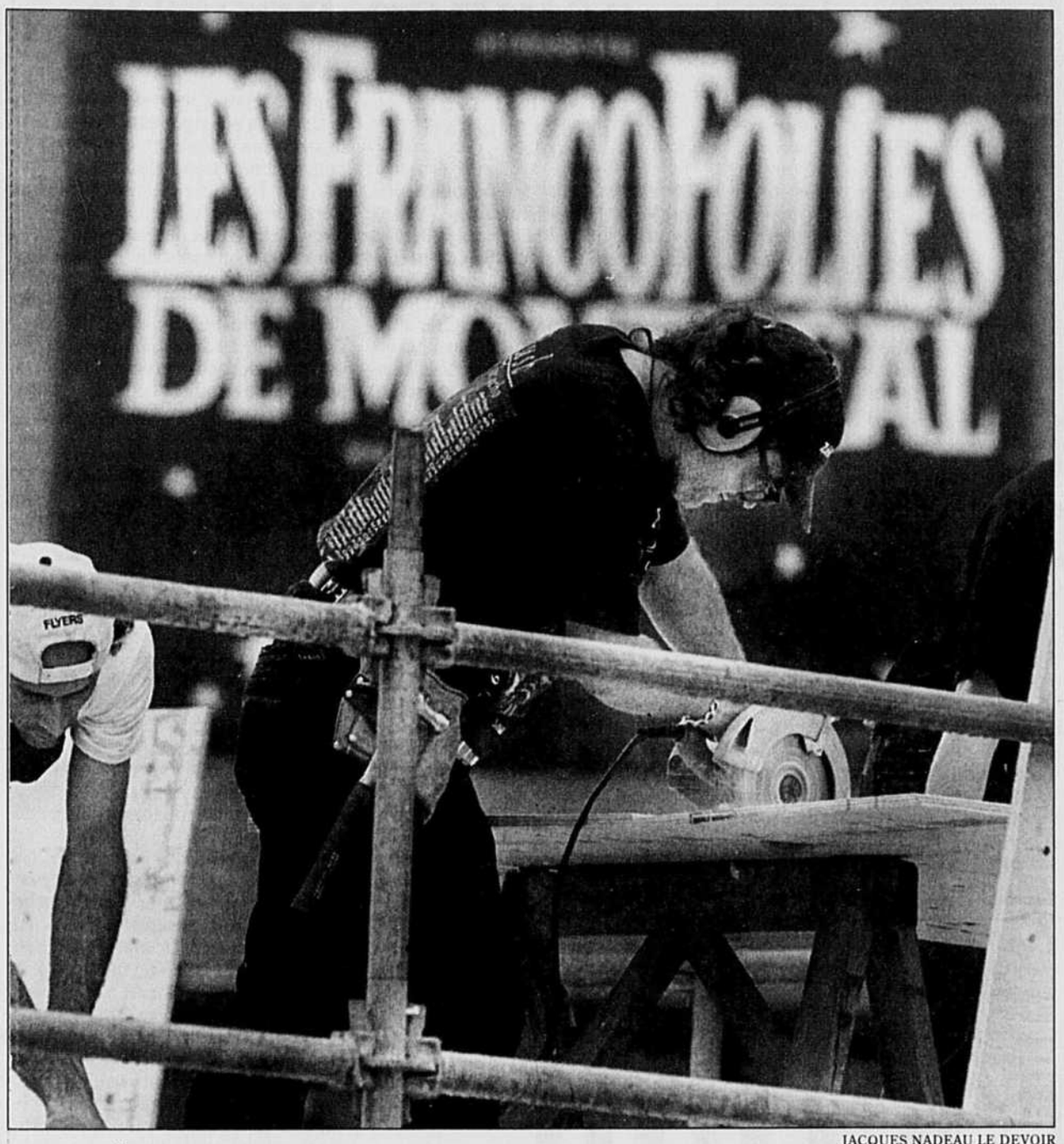

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES PRÉPARATIFS *vont bon train en vue de l'ouverture des dixièmes FrancoFolies de Montréal. Des centaines de techniciens et d'ouvriers sont engagés dans une course contre la montre avant que les premières notes résonnent dès demain au centre-ville de Montréal.*

Outremont

Tollé autour d'un règlement d'emprunt de 14 millions

L'administration du maire Unterberg est forcée de refaire ses devoirs

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Un règlement d'emprunt de 14 millions de dollars passé à la hâte au conseil municipal suscite tout un tollé à Outremont. Confrontée à l'opposition d'une poignée de citoyens, l'administration du maire Jérôme Unterberg doit maintenant refaire ses calculs.

Dans la journée de lundi, quelque 760 citoyens ont signé le registre municipal pour marquer leur dissidence à l'endroit de cet emprunt qui doit servir essentiellement à réaliser des travaux d'infrastructures. Hier, l'opposition au conseil et l'Association des citoyens d'Outremont se réjouissaient d'avoir remporté la première manche. Le maire doit maintenant prendre une décision: renoncer à cet emprunt ou organiser un référendum sur la question, conformément à la loi.

L'argent serait réparti comme suit:

- réfection des trottoirs, pavages, parcs (6,4 millions);
- mesures d'apaisement de la circulation sur les axes reliés au viaduc Rockland (0,6 million);
- achat d'appareils de radiocommunication (0,6 million);
- implantation d'un poste de police de quartier sur la rue Van Horne (un million);
- aménagement de la Cour municipale et transfert du service de sécurité publique dans le nouveau poste de quartier (2,8 millions);
- acquisition et aménagement d'un site de déversement de la neige usée (2,5 millions).

«C'est une dépense absolument essentielle», a expliqué hier M. Unterberg, se gardant toutefois de prendre une décision dans l'immédiat. D'un côté, les travaux d'infrastructures, à raison de 14 millions, sont *«nécessaires»*. Le maire estime qu'il y en aurait en fait pour 50 millions. D'un autre côté, l'organisation d'un référendum coûterait 100 000 $.

La conseillère du district n° 8, Yolaine Nobrega-Laberge, ne cachait pas sa satisfaction. Selon elle, Outremont n'a pas les moyens de se payer une cure de beauté de 14 millions. *«C'est astronomique, surtout en ces temps de compressions budgétaires. Pour les différents paliers de gouvernement, l'heure est plutôt au contrôle des dépenses.»*

Mme Nobrega-Laberge déplore en outre le fait que la population n'ait pas été suffisamment consultée avant l'adoption du règlement d'emprunt. Tout s'est fait *«d'une façon hâtive et prématurée»*. Pour sa défense, Jérôme Unterberg affirme que des *«cliniques d'information»* ont eu lieu tout le week-end à l'hôtel de ville et qu'un dépliant explicatif a été distribué dans les foyers d'Outremont.

Mme Nobrega-Laberge juge que c'est trop peu, trop tard. Tout ce travail aurait dû être réalisé un mois avant l'adoption du règlement au conseil.

M. Unterberg se demande pour sa part s'il n'a pas été la victime d'une obstruction systématique de la part de ses adversaires. *«On les a vus festoyer devant le bureau de registre*, dit-il. *Ils s'entendent bien pour forcer la Ville à dépenser 100 000 $ pour un référendum. Nous, on a le mérite d'avoir soumis un plan d'infrastructures pour maintenir la qualité de vie et la situation financière d'Outremont.»*

«Ces 14 millions sont essentiels, renchérit le conseiller Donal Archambault, fidèle au maire. *Vous savez, à Outremont, on a encore des égouts en bois. Nos rues, nos parcs, nos trottoirs sont à refaire. Les toits des édifices municipaux coulent. Même le toit de l'hôtel de ville coule.»*

De toute façon, la Ville d'Outremont empruntera ces 14 millions de dollars.

Affaire Barnabé

Le RCM s'oppose à la réintégration des policiers impliqués

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le RCM estime qu'il faut forcer le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) à suspendre sans traitement les agents Michel Vadeboncœur et André Lapointe, impliqués dans l'affaire Barnabé.

Le chef du Rassemblement des citoyens de Montréal, Michel Prescott, et le conseiller de son équipe Richard Théôret inviteront ce soir les élus membres de la CUM à modifier le règlement relatif à la discipline interne des policiers en ce sens parce que la sanction à l'égard des policiers *«n'a pas été servie correctement»*.

Les agents Vadeboncœur et Lapointe ont été condamnés par le Comité de déontologie policière à purger des suspensions de 120 et 140 jours respectivement pour leur implication dans l'affaire Barnabé. Le chauffeur de taxi est mort en 1996 après avoir passé 28 mois dans le coma à la suite de son arrestation. Mais l'ex-directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, a permis aux policiers de renoncer à 90 jours de congé accumulés pour diminuer d'autant la durée de leur suspension. Le ministre de la Sécurité publique Pierre Bélanger, qui s'est opposé à cette décision, a porté l'affaire devant les tribunaux.

«On est dans une situation loufoque, estime M. Prescott, qui se range entièrement derrière le ministre. *Le gouvernement du Québec est obligé de prendre action en justice pour que la Communauté urbaine respecte la loi.*

«On a parfois l'impression que les pénalités pour les infractions commises par les policiers sont plutôt légères, soit pour avoir abusé de leur pouvoir, soit pour intimidation, soit pour insulte, a-t-il ajouté. *Si en plus on peut échanger ces jours de suspension contre des congés, on finit pas enlever toute espèce d'effet aux pénalités.»*

Les élus de la CUM se prononceront ce soir, lors de la séance mensuelle du conseil, sur la motion de Michel Prescott et Richard Théôret. Les changements à la réglementation proposés par le RCM rendraient impossible l'échange de journées de congé en retour d'une suspension écourtée. Il y a fort à parier que les élus s'opposeront majoritairement à ces changements.

Entre la Place Bonaventure et le boulevard Saint-Laurent

Le réaménagement du Quartier international coûtera 60 millions

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Quartier international de Montréal (QIM) estime que les coûts afférents à la première phase des travaux d'aménagement du quadrilatère enclavé entre la Place Bonaventure et le boulevard Saint-Laurent s'élèveront à 60 millions, dont 48 devant provenir de Québec et Ottawa.

Président du conseil de QIM, Jean-Claude Scraire, également président du conseil et directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a indiqué hier en conférence de presse que les modalités financières de ce projet consistant à restructurer une zone urbaine totalement bancale à l'heure actuelle devraient être déterminées au cours de l'été.

Si les gouvernements de Québec et Ottawa conviennent et s'entendent pour investir 24 millions chacun, le secteur privé, soit essentiellement les propriétaires des édifices situés à l'intérieur et à la périphérie du quadrilatère identifié, investira 12 millions. Si tel est le cas, si tout les acteurs impliqués allouent les sommes promises, alors les travaux de la première phase débuteront au printemps prochain pour se terminer un an plus tard, soit en 2000.

Dans un deuxième temps, soit justement en l'an 2000, seront amorcés les travaux de la dernière phase d'harmonisation du quadrilatère en question. On estime que ceux-ci s'élèveront à 17 millions. Le tout devrait être conclu en 2001.

Selon les calculs effectués par QIM, les 77 millions prévus devraient se traduire par des investissements de 780 millions à long terme, peut-être même 1,3 milliard, de la part des promoteurs immobiliers, qu'ils œuvrent dans l'hôtellerie ou dans le secteur institutionnel. Les 780 millions prévus ou souhaités par QIM comprennent les 180 millions qui seront utilisés pour l'agrandissement du Palais des congrès.

Profil urbain

Le président en titre de QIM s'attend en effet à ce que le profil urbain des environs immédiats du quadrilatère qui sera l'objet d'interventions diverses se modifie sensiblement au cours des prochaines années. Il est probable que la nature des interventions va attirer ou plutôt favoriser des transactions majeures.

Dessinées, conçues par la firme d'architectes et d'urbanistes Gauthier, Guité, Daoust, Lestage, Provencher, Roy et associés, les interventions seront surtout de l'ordre du paysager. Des allées bordées d'arbres, des places entourées de verdure ont en effet été prévues. Ensuite? Un accent particulier sera mis sur l'éclairage des lieux. Selon les explications fournies par Renée Daoust, principale signataire des travaux urbanistiques présentées hier, l'accent sera mis, par l'emploi des matériaux choisis notamment, sur l'harmonisation d'un espace actuellement déstructuré.

Pour un, l'édifice portant actuellement l'enseigne de Bureau en gros sera détruit pour laisser place à l'agrandissement des Palais des congrès. Et de deux, les stationnements qu'il y a actuellement en surface entre les rues De Bleury et Université disparaîtront. On prévoit en effet un stationnement souterrain. Bref, tout ce qui est surface lépreuse dans le quadrilatère sera gommé.

Commission Poitras

La répression du banditisme, source de déboires à la SQ

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Pour le directeur du service de police de Laval, Jean-Pierre Gariépy, un ancien de la Sûreté du Québec, l'escouade de la répression du banditisme aura été à la fois un objet d'orgueil et une source de déboires pour la SQ.

M. Gariépy a été en mesure de constater que l'escouade de la répression du banditisme fonctionnait bien différemment des autres escouades spécialisées de la SQ, comme celles des crimes contre la personne, la propriété et les crimes économiques, au moment où il était commandant du district de Montréal, pendant deux ans, jusqu'en 1995.

«La difficulté majeure avec la direction des enquêtes sur le crime organisé [y compris l'escouade de la répression du banditisme] *était qu'elle était fermée avec les autorités du district de Montréal à un point où c'était insultant»*, a dit M. Gariépy, hier, devant la commission Poitras.

«La direction des enquêtes sur le crime organisé s'est isolée du reste de enquêtes spécialisées, elle était une bulle unique», a-t-il ajouté.

M. Gariépy jette le blâme sur la direction de la SQ qui *«s'est lancée à corps perdu, aveuglément, dans le dossier du banditisme, sans formation, sans analyser et avec un désir aveugle d'avoir des résultats et presque à tout prix»*.

Il considère que les policiers qui y travaillaient ne constituaient pas nécessairement la crème des enquêteurs mais disposaient de moyens extraordinaires comparativement aux autres escouades spécialisées.

«C'était une décision de l'état-major de faire en sorte que cette escouade soit l'orgueil de la SQ. De là les déboires importants qui font en sorte qu'on se retrouve ici devant vous», a commenté le témoin.

«Le banditisme était l'orgueil des enquêtes criminelles et devait donner des résultats importants et concrets comme si cette escouade pouvait racheter toutes les erreurs que pouvait commettre la SQ», a-t-il poursuivi.

Me Daniel Jacoby

Le 13 juin 1998, l'Université de Sherbrooke a décerné au Protecteur du citoyen du Québec, le grade de docteur *honoris causa* en droit. Cet honneur lui a été attribué lors de la cérémonie des grades pour souligner la qualité de sa carrière professionnelle et le caractère éminent de ses réalisations dans ses fonctions de Protecteur du citoyen. Me Jacoby occupe également les fonctions de Secrétaire exécutif de l'Institut international de l'ombudsman et de Président de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie.

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers
30 salles de bain en démonstration
Faut voir...
la boutique de plomberie
DÉCORATION 25
25e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél: 473-8492 • Internet: www.decor25.com

Solde estival
20% à 60%
de rabais et plus
BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps
0-18 ans • Maternité
1007, rue Laurier Ouest
Montréal (Québec) H2V 2L1
Tél.: 274-2442

Les Projets
EUROPA
Phase III
Unique à
OUTREMONT
L'Architecture La distinction d'une architecture originale, moderne et audacieuse.
Dernières unités disponibles
Splendides lofts
Solarium
Terrasse
Foyer
Garage
272-1010
Mario Fines
Groupe Sutton Immobilia
Visites libres
Salle de montre et chantier
899, av. de l'Épée
Sam.-dim. 13h à 16h
NORD

Moyens de pression des infirmières

Les heures supplémentaires ne représentent que 1 % du temps travaillé

Les hôpitaux affirment faire face à une pénurie d'infirmières spécialisées

Alors que les infirmières refusent de faire des heures supplémentaires, les hôpitaux refusent d'être traités de bourreaux. Les heures supplémentaires demeurent un phénomène marginal, disent-ils, affectant les seuls soins ultraspécialisées.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les heures supplémentaires travaillées par les infirmières dans les hôpitaux du Québec ne dépassent guère 1 % du temps travaillé total, soutiennent les gestionnaires d'hôpitaux, qui se défendent de généraliser le recours aux heures supplémentaires.

Accusés de pousser à bout leurs infirmières, les administrateurs d'hôpitaux ont fortement réagi hier, tenant à rétablir les faits sur l'utilisation des heures supplémentaires dans les hôpitaux.

Selon les chiffres de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), les infirmières ont travaillé quelque 50 millions d'heures dans l'ensemble des hôpitaux du Québec en 1996-97, et de ce nombre, seulement 450 000 ont été effectuées en sus des heures normales de travail, soit moins de 1 %.

«Toutes les régions sont affectées par le manque d'infirmières spécialisées en obstétrique, en soins intensifs et en salles d'opération, mais le temps supplémentaire est un phénomène très marginal. Nos gestionnaires ont pris tous les moyens nécessaires pour faire face à la situation il y a déjà plus d'un an», a soutenu hier un porte-parole de l'AHQ.

Ce dernier a d'ailleurs précisé que la déclaration du ministre Rochon, selon qui les problèmes vécus par les infirmières découlaient des décisions prises par les gestionnaires, avait soulevé la colère des directeurs d'établissement.

Pour les administrateurs d'hôpitaux, c'est plutôt le programme massif de mises à la retraite lancé par Québec il y a un an qui a complètement déséquilibré les effectifs infirmiers dans le réseau de la santé. *«Le programme de départs à la retraite a été très difficile pour les hôpitaux. En plus, nous sommes le bassin de recrutement des CLSC qui ont vu leurs budgets augmenter. C'est la cause directe de notre problème actuel»*, a renchéri hier Odette Plante-Marot, directrice des soins infirmiers au CHUM.

Lundi, les infirmières, qui sont présentement en négociations sur les clauses non salariales avec Québec, ont annoncé leur intention de refuser de faire des heures supplémentaires dès le 22 juin. Un geste que les hôpitaux considèrent irresponsable et disproportionné compte tenu de la situation actuelle.

Au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), on a livré hier le même son de cloche que l'AHQ en ce qui a trait au recours aux heures supplémentaires. Sur plus de 3,05 millions d'heures travaillées en 1997-98, 48 470 heures ont été réalisées en temps supplémentaire, ce qui représente 1,59 % du temps travaillé global. Toutefois, Mme Plante-Marot convient que la plupart de ces heures travaillées hors des quarts normaux de travail sont concentrées dans les unités de soins spécialisés, où les départs massifs à la retraite ont entraîné un exode d'infirmières de grande expérience.

Pour l'instant, la direction du CHUM craint la fermeture de salles d'opération

Quelque 385 des 3000 infirmières du CHUM ont quitté l'hôpital l'an dernier, dont 217 pour la retraite, soit 14 % des effectifs. Conséquence de ces départs, le recours aux heures supplémentaires, bien que limité, a triplé au CHUM depuis un an.

Le CHUM affirme que ce n'est pas faute de démarches si 50 postes sur 200 restent toujours à combler. Plus de 443 entrevues ont été réalisées cet hiver, et sur 227 candidates, seulement 151 ont pu être embauchées. Le CHUM est toujours à la recherche d'une cinquantaine d'infirmières. *«Nous avons embauché 151 infirmières depuis cet hiver, mais 95 % sont des débutantes qui n'ont pas d'expérience et sortent du cégep»*, ajouté Mme Plante-Marot pour illustrer le manque d'infirmières spécialisées disponibles.

Pour l'instant, la directrice des soins infirmiers du CHUM craint que le refus de travailler des heures supplémentaires ne se traduise par la fermeture de salles d'opération, voire celle de lits. Elle souhaite que les syndicats infirmiers de l'hôpital, qui se réunissent aujourd'hui, ne suivront pas le mot d'ordre lancé par la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), visant à refuser de faire des heures supplémentaires dès le 22 juin. *«Malheureusement, l'impact du refus du temps supplémentaire se fera sentir surtout dans les unités spécialisées comme l'hémodialyse, les soins intensifs ou l'unité des grands brûlés, où les besoins sont très grands»*, a-t-elle expliqué.

Réforme de l'aide sociale

La Coalition ne croit pas à la solution libérale

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les groupes qui défendent les intérêts des plus démunis ne croient pas à la solution libérale présentée en fin de semaine lors d'un congrès spécial à Laval. La présidente de la Fédération des femmes, Françoise David, notamment, éprouve de la difficulté à croire au virage à gauche du PLQ en regard de leurs performances passées dans le domaine de la pauvreté.

«Compte tenu de l'expérience libérale, je ne me fais aucune espèce d'illusions sur la découverte du PLQ en fin de semaine sur la lutte contre la pauvreté», a affirmé Mme David lors d'une conférence de presse réunissant plusieurs groupes qui dénoncent la réforme de l'aide sociale de la ministre Louise Harel.

Disant se rappeler des réformes précédentes de l'aide sociale parrainées par les ministres André Bourbeau et Pierre Paradis, Mme David a indiqué que la Fédération des femmes présenterait une plateforme électorale, sans présenter de candidates toutefois, lors de la prochaine campagne pour questionner les deux partis en présence sur leurs engagements passés et à venir.

De son côté, après un examen attentif du rapport Ryan sur la pauvreté, la Coalition nationale sur l'aide sociale laissera les gens tirer leurs propres conclusions après l'adoption de la loi 186 sur l'aide de dernier recours. Pour l'instant, le porte-parole Jean-Yves Desgagnés demande un moratoire d'au moins un an sur l'obligation de s'inscrire à un parcours vers l'emploi pour les jeunes prestataires de l'aide sociale de 18 à 24 ans. À moins d'un quelques heures de l'adoption du projet de loi, les groupes de défense des plus démunis considèrent que le fait de retarder l'adoption de cette mesure controversée, prévue pour le mois d'octobre, pourrait envoyer un message positif aux jeunes.

«On vous fait confiance, c'est ce que ça voudrait dire», insiste M. Desgagnés.

Las marge de manœuvre?

Françoise David ajoute qu'à minuit moins cinq avant l'adoption de la réforme, les parcours obligatoires représentent le plus problème le plus criant. Elle ajoute toutefois que les nouvelles familles accédant à l'aide de dernier recours souffriront également d'une baisse de revenus en raison de la réforme, une position qu'elle qualifie d'indéfendable de la part du gouvernement.

«Si le goyvernement peut trouver 1,4 million pour une conférence de presse, s'il peut trouver de l'argent pour la santé et l'éducation, comment se fait-il qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour les pauvres? [...] *On fait face à un déficit démocratique, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.»*

Aujourd'hui, le conseil des ministres devrait se pencher une dernière fois sur la réforme Harel. La Coalition sur l'aide sociale leur a fait parvenir une lettre hier en leur précisant les propositions soumises au premier ministre Bouchard lundi. En outre, la Coalition poursuit cette semaine une vigile nationale devant le parlement afin de faire valoir ses points de vue. Les propositions portent sur six thèmes principaux: les revenus et besoins essentiels, le logement, les pensions alimentaires, la contribution parentale, l'aide à l'emploi et le statut d'invalidité.

Le porte-parole de la Coalition, Jean-Yves Desgagnés, était accompagné hier de représentants des grandes centrales syndicales (CEQ, FTQ et CSN) qui ont toutes demandé à la ministre Harel de revenir sur sa décision d'imposer des parcours plutôt que d'en faire une mesure volontaire.

«Les parcours doivent être volontaires, sinon ils resteront improductifs», a expliqué Jean Laporte, de la CEQ. Selon lui, il est fort connu qu'il y a davantage de jeunes de 18 à 34 ans qu'il y aura de parcours disponibles vers l'emploi. Selon la FTQ, les parcours obligatoires encouragent les préjugés à l'endroit des prestatires ainsique le rprésomption de leur refus de travailler, tandis que la CSN y voit *«une rupture de la solidarité sociale»*.

Plus de 4000 cas d'intoxication alimentaire

PRESSE CANADIENNE

Québec — On a dénombré 4059 cas d'intoxication alimentaire au Québec l'an dernier, indique un bilan rendu public hier par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Malgré les efforts du ministère pour garantir la qualité des aliments consommés par les Québécois, *«le risque zéro est une utopie»*, a admis la sous-ministre responsable du dossier, Jocelyne Dagenais, en dressant un dossier de la situation.

Le Québec a connu quelques intoxications alimentaires majeures depuis 1997. Plus de 300 personnes ont dû être traitées à titre préventif à la suite de la présence de fraises contaminées sur la Côte-Nord et au Bas-Saint-Laurent au printemps 1997. Il y a un an, une épidémie de shigellose a touché 350 clients d'une chaîne de restaurants qui a dû fermer pendant quelques jours.

En août 1997, des framboises contaminées provenant de l'ex-Yougoslavie ont intoxiqué 300 personnes à Québec et dans Chaudière-Appalaches.

Enfin, lors d'une conférence agroalimentaire à Saint-Hyacinthe, en mars dernier, une centaine de personnes, dont le ministre de l'Agriculture Guy Julien lui-même, ont été malades après s'être servies à un buffet froid.

Il faut rapporter aussi une recrudescence de 30 % de cas de la maladie dite «du hamburger», dont on comptabilise 300 cas. Il pourrait s'agir d'une augmentation attribuable à une plus grande sensibilisation de la population à la suite de diverses campagnes de publicité.

Cerveau-direction

COROLLA
229$ par mois/ location 48 mois*
0$ COMPTANT
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

COMPTANT**	MENSUALITÉS
0$	229$
850$	209$
1 600$	191$

Financement à l'achat
4,8 %† jusqu'à 60 mois
sur tous les modèles

• Moteur de 120 ch, 16 soupapes
• 2 coussins gonflables
• Radiocassette AM/FM

CRÉDIT TOYOTA
Programme de location au détail de Toyota Canada Inc. sur approbation de crédit par Crédit Toyota. Immatriculation, assurance et taxes en sus. *Offre valable sur les modèles Corolla BR12EM-AA 1998 neufs, loués et livrés au plus tard le 30 juin 1998. Premier versement de 263,74$ et dépôt de garantie de 275$ exigibles au moment de la livraison. **Franchise de 96 000 km**; frais de 7¢/km excédentaire. **Taxes en sus ou échange équivalent. †Programme de financement à l'achat de 4,8 % sur **tous les modèles 1998 en inventaire**: Tercel, Paséo, Corolla, Camry, Avalon, RAV4, 4Runner et Tacoma. Véhicule aux fins de présentation seulement. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire TOYOTA
www.toyota.ca

Le service de qualité Toyota
VIVEZ L'EXPÉRIENCE DE LA QUALITÉ
plein Livré avec le plein d'essence

BOUCHERVILLE Toyota Duval 655-2350
BROSSARD Brossard Toyota 445-0577
CANDIAC Candiac Toyota 659-6511
CHAMBLY Chambly Toyota 658-4334
CHÂTEAUGUAY Châteauguay Toyota 692-1200
GATINEAU Toyota Gatineau 568-0066
HULL Villa Toyota 776-0077
ÎLE PERRÔT Île Perrôt Toyota 453-2510
JOLIETTE Joliette Toyota 759-3449
LACHINE Spinelli Lexus Toyota 634-7171
LACHUTE Lachute Toyota 562-6662
LAVAL Chomedey Toyota 687-2634
LAVAL Vimont Lexus Toyota 668-2710
LONGUEUIL Longueuil Toyota 674-7474
MONT-LAURIER Claude Auto 623-3511
MONTRÉAL Alix Toyota 376-9191
MONTRÉAL Chassé Toyota 527-3411
MONTRÉAL Houle Toyota 351-5010
MONTRÉAL Lexus Toyota Gabriel 748-7777
MONTRÉAL Toyota Centre-Ville 935-6354
MONTRÉAL Toyota Pie IX 329-0909
POINTE-CLAIRE Fairview Toyota 694-1510
REPENTIGNY Repentigny Toyota 581-3540
ST-EUSTACHE Toyota St-Eustache 473-1872
ST-HYACINTHE Angers Toyota 774-9191
ST-JEAN Déry Toyota 359-9000
ST-JÉRÔME Toyota St-Jérôme 438-1255
ST-LÉONARD St-Léonard Toyota 252-1373
STE-AGATHE Toyota À Ste-Agathe 326-1044
STE-THÉRÈSE Blainville Toyota 435-3685
SHAWINIGAN Mauricie Toyota 539-8393
SOREL Automobile Pierre Lefebvre 742-4596
TERREBONNE Automobiles L.G. Léveillé 471-4117
THURSO Auger & Frères 985-2218
TROIS-RIVIÈRES Trois-Rivières Toyota 374-5323
VALLEYFIELD G. Couillard Automobiles 373-0850
VERDUN Woodland Toyota 761-3444

PEA PROTECTION EXTRA-ATTENTIVE

Québec est invité à hausser ses normes sur la qualité de l'eau

La santé de la population serait en danger, selon les ingénieurs du gouvernement du Québec

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le Québec doit hausser ses normes sur la qualité de l'eau potable au niveau des exigences internationales sans quoi il mettra en danger la santé d'une partie importante de sa population, dont l'eau de consommation ne subit aucun traitement ou une simple chloration.

C'est ce qu'ont soutenu hier les ingénieurs gouvernementaux qui affirment que la population québécoise pense, à tort, que Québec et les municipalités leur assurent un approvisionnement de qualité.

«Le règlement actuel, a expliqué Pierre Sirois, président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), *est désuet et compromet la santé publique, surtout dans les petites municipalités. Pire, la nouvelle réglementation, à l'étude depuis près de dix ans, ne serait pas conforme aux normes reconnues au plan international, notamment par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et par l'Organisation mondiale de la santé.»*

Des exemples

Citant des exemples, M. Sirois a mentionné le cas des trihalométhanes (THM), des molécules qui se forment lors de la réaction chimique du chlore qui blanchit et stérilise l'eau. Québec, qui reconnaît le pouvoir cancérigène des THM, maintient dans la province une norme de 350 parties par milliard (ppb) alors que l'EPA vise un taux de 40 ppb à moyen terme.

Même chose pour le plomb, dont Québec permet des concentrations de 50 ppb dans l'eau potable des villes, alors qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis, on en exige cinq fois moins.

Le Québec n'exige pas non plus un nettoyage aussi intensif de l'eau potable qu'on le fait ailleurs. Il fixe en effet le degré de turbidité, c'est-à-dire la densité de matières en suspension dans l'eau, à cinq UTN, alors que les Américains en exigent 15 fois moins, soit 0,3 UTN.

Le président des ingénieurs gouvernementaux précise qu'une eau qui respecte la norme d'eau potable pour la turbidité au Québec est si opaque que dans une piscine de 12 pieds de profondeur, on ne verrait pas le fond.

L'annonce récente de subventions aux villes qui voudraient moderniser leur équipement, faite par le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, ne rassure pas les ingénieurs pour autant. Ils estiment que la vétusté des normes va diriger les investissements dans la mauvaise direction et qu'il faudrait plutôt commencer par moderniser rapidement l'attirail réglementaire pour que les nouveaux équipements assurent une véritable sécurité à la population.

Mais, conclut le président de l'APIGQ, on pourrait déjà améliorer sensiblement la situation en intensifiant la surveillance des réseaux privés et publics du Québec: *«La fréquence des tests pour les coliformes est insuffisante alors qu'elle est totalement absente pour plusieurs paramètres importants comme les THM»*, ajoute Pierre Sirois. L'organisme qu'il préside réclame, comme on le fait en France, l'affichage public des paramètres décrivant la qualité de l'eau potable de chaque municipalité.

RENÉ MATHIEU LE DEVOIR

Profitant d'une visite à la garderie Les Petits Mulots de Charlesbourg, la ministre de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, Pauline Marois, a annoncé l'embauche de 420 éducateurs de plus en garderies.

Marois annonce 4500 places de plus dans les garderies

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, Pauline Marois, a annoncé, hier, l'ouverture, au cours des prochains jours, de plus de 3300 nouvelles places en services de garde et l'embauche d'environ 420 éducateurs et éducatrices permanents.

Profitant d'une visite à la garderie Les Petits Mulots de Charlesbourg, la ministre a précisé que pour la rentrée de septembre, elle annoncera un ajout de 4500 nouvellles places.

«Je le répète, les enfants du Québec sont au cœur de nos choix et les parents sont au centre de nos préoccupations et c'est dans ce sens-là que nous poursuivons la mise en place de la première politique familiale», a déclaré la ministre.

Mme Marois a aussi profité de cette sortie pour tracer un bilan des différentes mesures adoptées par son gouvernement pour venir en aide aux jeunes familles québécoises.

Un an après l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi créant le ministère de la Famille et de l'Enfance, elle a tenu à rappeler que le gouvernement du Québec aura, en 1998-1999, consacré 2,9 milliards à la famille. De ce montant, 1,2 milliard iront à la nouvelle allocation familiale, 553 millions aux services de garde et aux maternelles et 1,1 milliard à l'aide fiscale aux familles.

L'aide du gouvernement fédéral aux familles est de 1,9 milliard.

«Le choix que nous avons fait, a dit Mme Marois, *est de concentrer l'aide financière vers les plus bas revenus pour atteindre directement les enfants et les familles qui sont dans des situations de pauvreté.*

«Il serait insoutenable que notre gouvernement ne se préoccupe pas de façon prioritaire des familles les plus pauvres», a-t-elle dit.

Selon les calculs de la ministre, le Québec devrait compter, à la fin de l'année 1998-1999, sur 98 600 places en garderie, et en 1999-2000, sur 116 000 places, *«si toutes les prévisions se réalisent»*.

Droit à l'image

Deux femmes poursuivent TQS

PRESSE CANADIENNE

Hull — Deux femmes d'Ottawa filmées sans leur consentement par la station de télévision hulloise CFGS, du réseau Quatre-Saisons, réclament des dommages de 15 000 $.

Patti Tuff et Kayla Jackson soutiennent que la diffusion répétée de leur image, filmée sans leur consentement, dans un message promotionnel de la station diffusé sur une base régulière en 1996, tout de suite après les films de *Bleu nuit*, les a placées dans une situation embarrassante.

Les deux femmes ont été filmées en avril 1996, alors qu'elles roulaient en patins à roues alignées sur une piste cyclable d'Ottawa.

Jugement de la Cour suprême

Leur avocat, Lef Vandor, avoue que la poursuite lancée contre CFGS survient en raison du récent jugement de la Cour suprême dans l'affaire Aubry contre Duclos. La plus haute instance du pays avait alors statué que le photographe Gilbert Duclos, du magazine *Vice-Versa*, avait violé la vie privée de Pascale Aubry en prenant sa photo et en la diffusant, même si la plaignante se trouvait dans un lieu public au centre-ville de Montréal. Le photographe avait été condamné à payer 2000 $ à la jeune fille.

Selon Me Vendor, le cas de ces deux clientes est encore plus important que celui de Pascale Aubry, puisque l'image des deux femmes a été diffusée à plusieurs reprises. *«Dans le cas du magazine* Vice-Versa, *il s'agissait d'une photo publiée une seule fois dans un petit magazine. Mais là, on parle d'une diffusion répétée sur une période prolongée et ce, alors que mes clientes n'ont jamais consenti à se faire filmer ou à ce que leur image soit diffusée»*, soutient l'avocat d'Ottawa.

Mgr François Lapierre devient évêque de Saint-Hyacinthe

LE DEVOIR

Mgr François Lapierre, 56 ans, a été ordonné évêque de Saint-Hyacinthe hier soir. Il devient ainsi le onzième évêque à prendre la tête du diocèse de Saint-Hyacinthe, le quatrième évêché en importance dans la province. Natif de Bromont, dans les Cantons-de-l'Est, François Lapierre a fait ses études à Granby et au Séminaire des Missions étrangères, à Laval. Membre du Conseil central des Missions étrangères, il a été entre autres missionnaire au Pérou, au Guatemala et au Honduras. Deux jours à peine après son ordination, il repartira d'ailleurs pour le Cambodge afin d'y animer les exercices spirituels de la Société des Missions étrangères. *«C'est un engagement que j'avais déjà accepté avant d'être nommé,* a-t-il déclaré lors d'un entretien téléphonique au *Devoir*, peu avant son ordination. *Ce sera en quelque sorte mon voyage de noces épiscopal!»*

Les évêques sont nommés par le pape, à partir de recommandations faites par les évêques d'une province. Mgr Lapierre a été nommé par le pape Jean-Paul II le 7 avril dernier. *«La surprise a été complète,* raconte-t-il. *Je ne savais même pas que mon nom avait été recommandé. Je suis encore en train de me faire à l'idée...* » Et il en est encore, ajoute-t-il, aux prises avec des sentiments contradictoires. *«Je suis bien sûr très heureux, mais cela représente, en même temps, tout un changement pour moi!,* dit-il. *J'ai toujours travaillé au niveau international, et je ne me voyais pas forcément à la tête d'un diocèse. Mais je me dis maintenant que ce que j'ai appris un peu partout dans le monde va servir. C'est sûr que je ne voyagerai plus autant qu'auparavant... Mais la mission qu'un évêque doit remplir n'est pas limitée à son diocèse, elle est aussi envers l'Église universelle.»*

Parmi les enjeux qui lui tiennent à cœur, Mgr Lapierre cite l'implication dans l'Église de la jeune génération. Tous les évêques adoptent une devise, et celle de Mgr Lapierre sera *«Selon ta parole».«Marie, à l'annonce qu'elle donnerait naissance au fils de Dieu, a répondu: qu'il soit fait selon Ta parole,* explique Mgr Lapierre. *Mais c'est une expression qui a aussi plusieurs sens pour moi. La parole est très importante, et j'ai pu voir, à travers mon expérience, qu'elle est étroitement liée à la démocratie.»*

Mgr Lapierre a été ordonné lors d'une cérémonie présidée par Mgr Louis Langevin, évêque émérite, assisté d'autres évêques dont Mgr Jean-Claude Turcotte, archevêque de Montréal. Quelque 200 prêtres et une cinquantaine d'évêques de partout dans le monde assistaient aussi à la cérémonie, dont l'évêque de Phnom Penh, l'archevêque de Panama et le théologien péruvien Gustavo Gutierrez, fondateur de la théologie de la libération.

EN BREF

Les MRC s'occuperaient de sécurité

(Le Devoir) — Le ministère de la Sécurité n'a manifestement pas l'intention d'attendre les conclusions de la commission Nicolet pour réformer la Sécurité civile, passablement critiquée lors du verglas de janvier. Selon Radio-Canada, le ministère a produit une ébauche de projet de loi qu'il a soumis aux municipalités régionales de comté (MRC) pour étude. Selon le document, il reviendrait désormais aux MRC de s'occuper de sécurité civile sur leur territoire. Le ministre Pierre Bélanger ne croit pas outrepasser le mandat de la commission Nicolet par ce projet, affirmant qu'il n'a jamais prétendu que ce sont les recommandations des commissaires qui seront adoptés à la fin des audiences.

La juge Ruffo est de retour

(PC) — Le juge en chef de la Cour du Québec, Huguette Saint-Louis, est revenue sur sa décision en assignant temporairement la juge Andrée Ruffo au Tribunal de la jeunesse de Saint-Jérôme. En retournant la juge Ruffo dans le district judiciaire de Longueuil, la juge en chef n'avait pas tenu compte d'un aspect de la loi qui prévoit qu'un juge doit compléter ses dossiers avant de quitter ses fonctions. Par conséquent, les 22 et 23 juin prochains, la juge Ruffo retournera siéger à Saint-Jérôme pour compléter une cinquantaine de ses dossiers impliquant des jeunes contrevenants. Par la suite, elle siégera à Longueuil. Rappelons que récemment, le conseil de la magistrature a décidé d'instituer une enquête sur certains agissements de la juge Ruffo.

La faute des freins

(PC) — La majorité des accidents de véhicules lourds attribuables à une défectuosité mécanique mettent en cause le système de freinage et plus souvent qu'autrement une ronde de sécurité effectuée correctement par le conducteur aurait permis de les éviter. C'est ce que conclu une enseignant à l'École polytechnique de Montréal, le professeur Michel Gou, qui a réalisé une étude sur le sujet pour le compte de la SAAQ. Hier, les résultats de l'étude ont été présentés au coroner Luc Malouin, qui était d'autant plus intéressé qu'il a été mis en preuve que c'est justement un système de freinage défectueux qui est à l'origine de l'accident dramatique survenu aux Eboulements.

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

Dure journée pour David Levine

(PC) — Injures et attaques personnelles ont accueilli le nouveau patron de l'Hôpital d'Ottawa, David Levine, à sa première journée de travail. Le conseil d'administration a encore une fois été pris d'assaut. Environ 250 manifestants bruyants étaient venus réclamer la tête du nouveau directeur général, alors que celui-ci assistait pour la première fois à une réunion publique du conseil d'administration de l'hôpital, lundi soir. Les manifestants brandissaient des affiches clamant *«Pas de séparatiste ici»*, *«Je refuse d'embrasser le derrière d'un séparatiste»*, *«Écoutez les gens»* ou *«La démocratie est bafouée. Dictateurs»*.

Autre candidat à la direction du PC

(PC) — Un auteur à la pige, qui prône une approche économique basée sur le développement d'une production proprement canadienne, est devenu le quatrième candidat dans la course à l'investiture du Parti progressiste-conservateur, hier. Pour sa première incursion dans l'arène politique, Scott Paterson a dit solliciter l'appui de bailleurs de fonds, et s'est permis une gifle à la vieille garde conservatrice. *«Je ne suis pas riche. Je n'ai pas de contacts en haut lieu.* [...] *Je n'ai pas soif de pouvoir. Je suis ici parce que je crois honnêtement, aussi ridicule que celui puisse paraître, que j'ai quelque chose à offrir.»* M. Paterson est un résidant d'Ottawa âgé de 39 ans.

ENSEIGNER
PREND PLUS DE TEMPS QU'ON PENSE

7h49
Les parents d'Alexandre se sont encore disputés.

«Moi, je suis là pour le consoler.»
Martine, enseignante

12h10
Il fallait aider Stéphanie à terminer son exercice de français.

«Tant pis pour mon heure de dîner.»
Mona, enseignante

19h41
J'ai encore 64 copies à corriger.

«Marie-Josée ira au cinéma sans moi.»
Luc, enseignant

C'est une profession exigeante qui s'exerce dans des conditions difficiles, parfois dangereuses. Et qui mérite d'être rémunérée à sa juste valeur.

FECS CEQ
Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (CEQ)
PAPT APEP
CEQ

Nos profs, on leur doit tant.

Une hausse de 11 %

Loto-Québec a versé plus de un milliard en bénéfices à l'État

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les Québécois s'adonnent de plus en plus aux jeux de hasard.

Pour la première fois de l'histoire, le gouvernement québécois tire des revenus qui dépassent le milliard de dollars de Loto-Québec, indique le dernier rapport annuel de cet organisme. Le document a été déposé hier à l'Assemblée nationale.

En effet, la loterie d'État a versé 1,090 milliard de dollars en bénéfice net au gouvernement cette année. C'est une augmentation de 11 % si on compare avec le bénéfice de 982 millions de l'an dernier.

La vente de billets de loterie représente 45 % des revenus de Loto-Québec, les loteries vidéo (vidéopokers), 29 %, et les casinos, 24 %.

Les trois casinos que Loto-Québec gère à Montréal, dans Charlevoix et à Hull ont connu une croissance intéressante, ayant attiré plus de dix millions de visiteurs.

Quant aux loteries vidéo, Loto-Québec est propriétaire de 15 266 machines réparties dans 4200 établissements. Les revenus tirés de ce genre de loterie se sont accrus de 26 %.

La progression des revenus provenant de la vente de billets de loterie n'a cependant été que de 1,7 %, ce qui incite Loto-Québec a parler d'un *«marché relativement saturé»*.

On note à cet égard que la loterie 6-49 n'a pas connu les succès antérieurs, au point de subir une baisse des ventes de 113 millions. Une recherche est en cours sur la cause de ce désintérêt.

Par ailleurs, les bingos organisés par Loto-Québec dans 179 salles ont engendré des revenus bruts de 14,6 millions, ce qui a permis de remettre 3,3 millions à des organismes sans but lucratif.

Prévention du jeu pathologique

Mais ce succès a forcé la société d'État à investir dans la prévention du jeu pathologique. On a financé des recherches pour venir en aide aux joueurs compulsifs, indique le rapport signé par le président de Loto-Québec, Michel Crête.

D'autre part, Loto-Québec a formé un consortium avec la Corporation hôtelière Canadien Pacifique et avec le Fonds de solidarité de la FTQ pour acquérir et développer le Manoir Richelieu de Charlevoix. Quelque 140 millions seront investis d'ici deux ans dans la restauration de ce prestigieux hôtel qui jouxte le Casino de Charlevoix.

Enfin, Loto-Québec continue de s'associer avec certains organismes ou événements comme les Grands Feux (chutes Montmorency et Hull) ou l'Orchestre symphonique de Montréal.

POLLUTION

Le Québec officialise un retard de plus de 25 ans sur l'échéancier initial

SUITE DE LA PAGE A 1

blique son règlement sous forme de projet, ce qui aurait accordé au public une période de 60 jours pour le commenter et en débattre.

Les modifications apportées au règlement ont été annoncées hier dans un communiqué émis par le bureau du ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, dans lequel on n'évoque même pas le report général de l'échéance donnée aux différentes classes d'agriculteurs pour qu'ils appliquent les normes d'épandage.

Le règlement adopté l'an dernier avait divisé les 25 000 établissements agricoles polluants en cinq catégories qui devaient, chacune à leur tour, passer à l'action à intervalle d'un an pour se doter de plans agro-environnementaux de fertilisation (PAEF). Tout le monde avait compris qu'une fois doté d'un tel plan, l'établissement agricole devait le mettre en application l'année suivante.

Le gouvernement a décidé de maintenir l'obligation faite aux cinq catégories d'établissements de se doter d'un PAEF mais il accorde un délai de cinq ans pour l'appliquer intégralement, ce qui est fort différent du sentiment d'urgence et de priorité que le gouvernement Bouchard accordait à ce dossier l'an dernier.

Un premier groupe d'agriculteurs doit dès octobre prochain avoir en main un PAEF fonctionnel: il s'agit des agriculteurs des trois régions qui enregistrent les plus importants surplus de fumiers et de lisiers, soit ceux des bassins de la Yamaska, de la L'Assomption et de la Chaudière. Avant l'amendement au règlement mis en vigueur par le décret d'urgence, ces agriculteurs devaient respecter ce plan dès l'été prochain. Ils auront désormais jusqu'en 2003 pour s'y conformer.

Le dernier des cinq groupes, qui visait les petits établissements de moins de 75 unités animales, devait se munir d'un PAEF en 2002. Désormais, ce groupe ne devra pas en appliquer les règles en 2003 mais aura jusqu'en 2007 pour s'y conformer.

Certains problèmes bien concrets se posaient, expliquait hier Denys Jean, sous-ministre adjoint à l'assainissement. Tel que libellé, le règlement exigeait des fermiers qui voulaient prendre de l'avance et construire dès maintenant leurs fosses à purin qu'ils préparent un PAEF et l'appliquent immédiatement. Dépités par ce surcroît d'exigences, plusieurs ont décidé de s'en tenir à l'échéancier général prévu dans le règlement. C'est donc en partant de ces situations particulières qu'on en serait arrivé à justifier un report général de cinq ans, comme les libéraux l'avaient fait en faveur des papetières au début des années 90 à la suite d'un débat public mouvementé.

Le report général a été apporté *«par réalisme et parce qu'il était illusoire de penser que les agriculteurs peuvent respecter aussi rapidement les normes, même sans augmentation de cheptel, compte tenu de la difficulté de se trouver des surfaces d'épandage suffisantes»*, expliquait hier au *Devoir* le sous-ministre adjoint à l'assainissement, Denys Jean.

Lorsque l'Environnement a lancé en 1980 le Programme d'assainissement des eaux (PAEQ), le ministre Marcel Léger, aujourd'hui décédé, promettait avec tout le gouvernement Lévesque de mener de front, simultanément, la dépollution municipale, industrielle et agricole. Vingt ans plus tard ou presque, le secteur agricole traîne toujours la patte et, en vertu du nouveau délai accordé, le Québec officialise désormais un retard de plus de 25 ans sur l'échéancier initial.

Mais le secteur agricole n'est pas le seul qui veuille ralentir.

Le rapport Lemaire sur la déréglementation, divulgué vendredi dernier, propose de mettre en veilleuse la dépollution industrielle, dont l'essentiel repose sur le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Ce programme, qui devait réglementer les rejets des six secteurs industriels les plus polluants pour 1998, n'en régit encore qu'un seul, les papetières. Et le rapport Lemaire propose de n'en réglementer aucun autre avant d'en mesurer tous les impacts économiques, une logique de rentabilité qui devrait primer à son avis sur la protection du patrimoine commun.

Il y a une semaine, Ottawa et Québec renouvelaient pour la deuxième fois le Plan d'action Saint-Laurent en se donnant comme objectif de terminer la dépollution industrielle et d'accorder désormais la priorité... à la pollution agricole.

L'Assemblée nationale s'attaque aux clauses orphelins

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'Assemblée nationale a adopté hier le principe d'abolir les clauses crépusculaires dans les conventions collectives signées au Québec.

Fait rare, le projet de loi décrétant cette abolition avait été proposé à la Chambre par un membre de l'opposition, Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup et chef de l'Action démocratique.

Le débat s'est fait après que le ministre du Travail, Matthias Rioux, eut publié une étude montrant que des clauses crépusculaires se retrouvent dans 6,4 % des conventions collectives signées au Québec.

Lucien Bouchard est comparé au capitaine du *Titanic*

Les libéraux accusent le premier ministre d'avoir «démoli» le système de santé au Québec

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard et son ministre de la Santé, Jean Rochon, ont vigoureusement répliqué, hier, aux attaques des libéraux qui les accusaient d'avoir *«démoli»* le système de santé du Québec.

Menant la charge libérale, le chef de l'opposition, Monique Gagnon-Tremblay, a comparé Lucien Bouchard au capitaine du *Titanic* en associant les problèmes dans la santé au naufrage du célèbre transatlantique.

Selon elle, la réforme du ministre Rochon a poussé à bout le réseau et causé une pénurie de médecins, d'infirmières, d'équipements modernes et de lits dans les centres hospitaliers.

«C'est un fiasco et le meilleur ministre de la Santé, comme il le prétend, n'aura été que l'architecte de la démolition du système de santé», a-t-elle lancé en réitérant pour la énième fois la nécessité de tenir une commission parlementaire sur la santé.

«Le derby de démolition, c'est eux qui le font», a d'abord répliqué Jean Rochon, qui reproche aux libéraux de miner la réputation du réseau de la santé en inventant des situations catastrophiques pour des fins purement électorales.

Il a indiqué qu'en radio-oncologie, la pénurie de spécialistes affectait tout aussi gravement le Canada anglais.

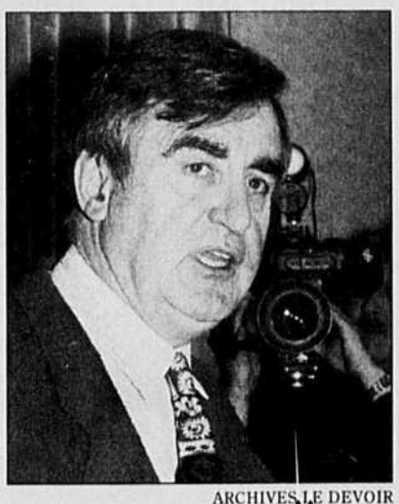

ARCHIVES LE DEVOIR
Lucien Bouchard

«Le petit nombre de spécialistes fait qu'ils sont rares partout», a insisté Jean Rochon, qui a noté au passage que les départs des médecins à la retraite avaient été comblés par les nouveaux arrivés, ce qui donne, au net, 215 médecins de plus au Québec.

«Ça craque de tous côtés», a soutenu la députée libérale Gagnon-Tremblay en rappelant qu'après deux ans de réforme, les infirmières demandent grâce. Elles refuseront de faire des heures supplémentaires à compter du 22 juin afin d'inciter les autorités à augmenter les effectifs réguliers.

Bouchard se déend

Les libéraux tentent souvent d'impliquer le premier ministre Bouchard dans les débats sur la santé. Hier, ils ont réussi. Ils l'ont accusé de nier les problèmes de la santé et de refiler injustement au fédéral la responsabilité des compressions budgétaires qui y ont été faites.

«Le premier ministre se comporte comme le capitaine du Titanic *qui refuse de voir l'évidence alors que le bateau coule»*, a lancé, cinglante, Mme Gagnon-Tremblay.

Mécontent, le premier ministre a répété que son gouvernement a dû tirer du pétrin un réseau mal en point, abandonné à l'irresponsabilité des libéraux. Il a brandi des coupures de journaux montrant que les listes d'attente en chirurgie avaient été considérablement réduites et que le taux de satisfaction de la population à l'égard du réseau de la santé était très élevé.

«Le Titanic, *il a coulé alors qu'il y avait des capitaines libéraux aux commandes, mais nous, nous sommes en train de le renflouer»*, a rétorqué Lucien Bouchard. Il a signalé que lorsque l'actuel chef libéral Jean Charest portait le chapeau de chef conservateur, il dénonçait les coupes d'Ottawa dans les transferts aux provinces au chapitre de la santé. Cela démontre que *«des gens très raisonnables ont pris la défense du gouvernement»*, a-t-il ajouté, ironique.

Une question qui «fait frémir» les gouvernements

À qui appartiennent les terres de la Couronne ?

Un avocat veut porter en Cour suprême la question de la propriété de la terre au Canada

CHRIS MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Fredericton — Un avocat s'apprête à poser à la Cour suprême du Canada la question qui, selon lui, fait frémir les gouvernements du pays: à qui, au juste, appartiennent nos terres?

L'avocat en question, Cleveland Allaby, a déjà obtenu d'autres cours des décisions accordant aux autochtones du Nouveau-Brunswick des droits de coupe sur les terres de la Couronne.

Depuis lors, toutefois, ces décisions ont été renversées par la Cour d'appel de la province. M. Allaby et les autochtones qu'il représente vont donc s'adresser à la plus haute cour du Canada dans l'espoir que celle-ci se penche sur leur cause.

En dépit d'un manque de moyens financiers, l'avocat estime qu'il pourra déposer, vendredi, une requête auprès de la Cour suprême du Canada afin qu'elle l'autorise à en appeler du récent jugement qui mettait un terme aux rêves et aspirations des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.

M. Allaby n'ignore pas que sa présentation devant la cour sera surveillée de près, tant par les autochtones que par les non-autochtones.

«Il y a pas mal de pression quand on pense qu'au sein de sa propre communauté, les gens vous regardent d'un drôle d'œil», a déclaré l'avocat, hier.

«J'entends beaucoup de commentaires voulant que je sois un traître, et des questions comme: "Qu'est-ce que vous croyez que vous faites? Pourquoi les représentez-vous?", a-t-il ajouté. *Cette partie m'a vraiment étonné. Je ne m'y attendais pas. Je m'attendais à ce que les gens saisissent de quoi il était question.»*

Hostilité

Le fait que de nombreux non-autochtones soient parfaitement conscients des enjeux de cette affaire explique sans doute l'hostilité dont M. Allaby a été l'objet.

«La question est de savoir à qui appartiennent les terres de la Couronne et ce que signifie la propriété», a déclaré l'avocat.

L'une des décisions remportées par M. Allaby — en Cour du banc de la reine — voulait que les autochtones du Nouveau-Brunswick soient propriétaires des terres et forêts de la Couronne et qu'ils détiennent le premier droit de coupe sur celles-ci. Elle reposait sur des traités datant du XVIIIe siècle, accordant aux autochtones la propriété de ces quelque huit millions d'hectares de terres forestières.

Cette décision avait fortement secoué l'industrie forestière du Nouveau-Brunswick, la plus importante de la province, dont les activités reposent largement sur le bois de la Couronne.

EN BREF

Frais de voyage des députés

(PC) — Les députés fédéraux ont facturé au gouvernement près de 16 millions en dépenses de voyage pour l'exercice financier qui a pris fin en mars. Un rapport de la Chambre des communes, rendu public hier, montre que les frais de déplacement varient énormément, même entre les députés représentant des circonscriptions situées dans la même province, voire la même ville. Des chefs de parti, c'est le réformiste Preston Manning qui a accumulé la note la plus salée, soit 103 906 $. Sa circonscription est plus éloignée que celle des autres chefs de parti.

Le Canada et le Kosovo

(PC) — Bien que les appareils canadiens n'aient pas pris part à la démonstration de force mise en scène par l'OTAN à l'intention de la Serbie, cette semaine, le Canada pourrait être appelé à jouer un rôle dans les Balkans, a laissé entendre à Ottawa, hier, le ministre fédéral de la Défense, Art Eggleton. Lundi, 68 avions de chasse de 13 pays membres de l'OTAN ont survolé l'Albanie et la Macédoine afin de mettre en garde le président yougoslave Slobodan Milosovic. La Canada, l'Islande et le Luxembourg sont les seuls membres de l'OTAN à ne pas avoir pris part aux survols aériens. *«Nous n'étions pas sur place pour l'exercice mené hier* [lundi]. *Nous n'avions pas le temps de nous préparer afin de pouvoir être là»*, a déclaré M. Eggleton. *«Toutes les autres forces avaient alors des appareils en Europe, mais nous n'en avions pas»*, a-t-il expliqué.

Jouissez du plaisir de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.

ROLEX

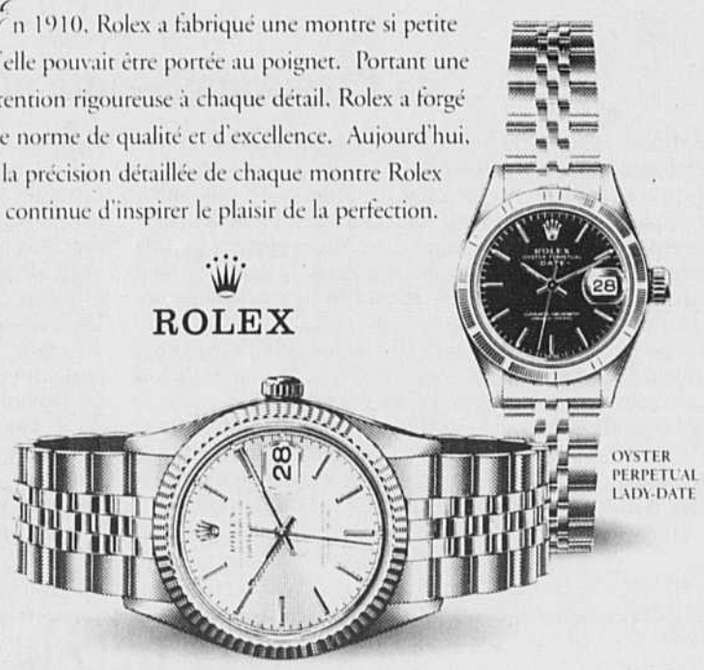

OYSTER PERPETUAL LADY-DATE

OYSTER PERPETUAL DATEJUST

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

Le fameux solde annuel
Épargnez jusqu'à 60% dans tous les rayons

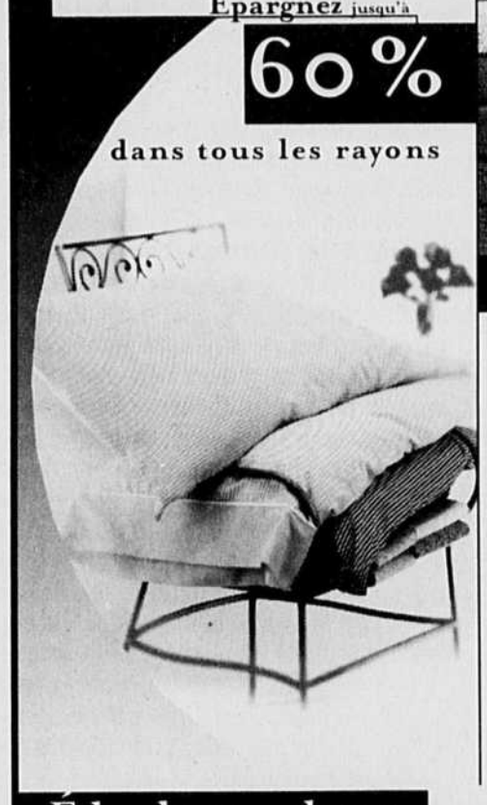

Bain

CANNON
MARTEX
STEVENS
Fieldcrest

Fieldcrest Royal Velvet Classic
Serviettes R.O.M.
Bain 9,95
Essuie-main 6,95
Débarbouillette 3,95
Descentes de bain 5,95
Débarbouillettes 99¢
Essuie-mains 1,95
Sièges rembourrés 9,95
Sorties de bain en ratine 39,95
Rideaux de douche en plastique variés 4,95

Literie

Le plus grand choix de literie et accessoires AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!
Wamsutta CANNON SHEFTEX — Dan River lawrence — Springmaid MARTEX Fieldcrest
Douillettes réversibles Simple, double, grand Toutes grandeurs 29,95
Ensemble de draps en percale 180 fils au pouce carré Simple 16,95
Couvre-matelas «Easy fit» - simple 9,95
SIMMONS Beautyrest Oreiller 7,95 Oreiller de duvet blanc 24,95
Couvre-oreiller en super percale 200 fils au pouce carré Assortiment d'imprimés légères imperfections - paire 2,95
Ensemble en percale L'ensemble comprend la douillette, les draps, le volant et le(s) couvre-oreiller(s). À partir de 69,95

Édredons de duvet

Le plus grand choix d'édredons de duvet et accessoires AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!
Édredons de duvet d'oie blanche Construction en cloisons 12 po
Simple 79,95
Double 99,95
Grand 109,95
Très grand 149,95

Matelas

SIMMONS CANADA INC. Sealy
Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix!
Livraison gratuite • Installation gratuite
Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas
Retrait gratuit du vieux matelas
Plus de 100 styles! PAS DE TAXES Nous payons les deux taxes!
Le Charmeur de Sealy
Simple 99,00 ens. 199,00
Double 149,00 ens. 289,00
Grand 189,00 ens. 379,00
Beautysleep Evasion de Simmons
Simple 189,00 ens. 329,00
Double 249,00 ens. 399,00
Grand 279,00 ens. 449,00
PAS DE TAXES OU NE PAYEZ RIEN DURANT UN AN! détails en magasin!

Lits en laiton et fer, tapis et boutique pour bébé

La plus grande selection aux plus bas prix garantis!
lepine Moriceau

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50% sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie, les batteries de cuisine et les articles-cadeaux!
Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood • Villeroy & Boch Noritake • Orrefors • Oneida • J.G. Durand Kosta Boda • Lenox • Waterford • Demeyere • Lagostina Rosenthal • et beaucoup plus!
ROYAL ALBERT Royal Doulton
Bols à soupe GRATUITS Sur les 20 meilleurs motifs, dont... Old Country Roses Ens. 20 morc. (pour 4) prix sugg. 800,00 Notre prix 399,95
4 bols à soupe gratuits! (valeur de 312 $)

Couverts

Économisez 50% Battat Pearle Ens. de 20 morceaux Coutellerie inox 18/8 prix sugg. 60,00 Notre prix 29,95

Parures de fenêtres

Levolor HunterDouglas SILHOUETTE • DUETTE • LUMINETTE
Jusqu'à 50% de rabais sur le prix suggéré
Service à domicile gratuit 331-5260
Stores horizontaux et verticaux stores plissés • stores en bois • romains entures • dentelles • cantonnières bouffantes • parures complexes tissus et plus encore!

Articles maison

Économisez 52% Ens. 4 morc. Prix sugg. 210,00 99,95
Cuisinart Mini-hachoir 29,95

Nappes

Nappes 3M Scotchguard Choix de 6 couleurs 52 po x 70 po et 60 po x 84 po Notre prix 9,95

Batteries de cuisine

TEFAL demeyere LE CREUSET LAGOSTINA
Lagostina Milano • ens. 7 morc. garantis à vie. Acier inoxydable de qualité exceptionnelle avec solide base en cuivre.
Prix sugg. 340,00 Notre prix 159,95

Articles-cadeaux

MIKASA Winter Rose à partir de 10,95

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Centre Rockland 341-7810 — Place Portobello Brossard 671-2202 — Les Galeries Laval 681-9090 — Les Promenades de la Cathédrale 282-9525

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

ÉDITORIAL

Quelle stratégie pour le Québec?

Jean-Robert Sansfaçon

La visite des ministres des Finances provinciaux à leur vis-à-vis fédéral Paul Martin s'est conclue par des adieux polis. L'entêtement du gouvernement de Jean Chrétien à refuser de discuter franchement de l'avenir du financement des programmes sociaux dont le fardeau repose sur les épaules des provinces, donne raison à ceux qui, comme le gouvernement du Québec, prennent ces rencontres d'un peu haut.

Quel cynisme de la part du premier ministre Jean Chrétien qui, avant même que ne débute la rencontre des ministres des Finances, s'est permis de réduire la position des provinces à une éternelle quête d'argent. Comme si les provinces étaient des enfants gâtés tout au plus capables d'en demander davantage sans jamais rien offrir en retour. Dans quel monde vit ce premier ministre à l'arrogance inversement proportionnelle à sa vision du Canada de l'avenir? Quels services concrets à la population offre donc ce gouvernement qui vient de dépenser des milliards pour aider des pêcheurs qui se retrouvent cinq années plus tard au même point qu'avant? Une telle incompétence devrait suffire à faire destituer ce politicien grincheux et usé qu'est Jean Chrétien.

Au cours de son premier mandat, M. Chrétien a fait de l'atteinte de l'équilibre budgétaire la grande priorité de son gouvernement. Pour y parvenir, il a misé largement sur la refonte des programmes de transfert aux individus et aux provinces. À elles seules, les compressions au régime d'assurance-chômage et au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) expliquent 11,5 des 15,5 milliards de réduction des dépenses fédérales de programmes qui sont passées de 120 milliards à 104,5 milliards en cinq ans. Les provinces ont absorbé le choc doublement puisqu'en plus d'être privées de revenus directs, elles ont dû assumer l'escalade du nombre de chômeurs devenus des assistés sociaux.

Le mérite de la victoire sur le déficit, c'est aux provinces qu'il revient pour avoir su maintenir les services et réduire leurs propres dépenses au prix d'affrontements difficiles avec leurs employés et d'une chute de popularité de la classe politique. De même en est-il de la baisse des taux d'intérêt dont le premier ministre s'attribue la paternité.

Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a beau jeu de prétendre que si les services de santé sont en difficulté partout au pays, c'est à cause des choix faits par les provinces. Si ces dernières ont comprimé leurs dépenses au delà du raisonnable en pleine période de réformes, c'est parce que l'argent manquait et qu'il manque toujours, surtout dans les provinces plus pauvres comme le Québec et les Maritimes.

C'est un peu naïvement que les ministres provinciaux des Finances ont rendu visite cette semaine à leur homologue fédéral Paul Martin avec en main une liste d'épicerie dont le total est évalué à plus de 13 milliards de dollars. En tête de cette liste, il y a la revendication d'un retour aux transferts d'avant l'ère Chrétien, suivi d'une hausse de un milliard des versements de péréquation à l'intention des sept provinces les plus pauvres, de la mise en place d'un nouveau volet au programme des infrastructures et finalement, d'une réduction des cotisations à l'assurance-emploi dont les provinces font les frais à titre de plus importants employeurs au pays. Les provinces en ont assez de payer cette taxe à Ottawa qui s'en sert en bonne partie pour atteindre le déficit zéro et faire de la politique sur leur dos. Elles ont parfaitement raison.

Comme on le voit, les provinces n'y sont pas allées de main morte, mais l'ampleur de leurs demandes est aussi la preuve qu'elles ont peu d'espoir d'être prises au sérieux. Surtout qu'elles ne s'entendent pas entre elles quant à la façon de partager ce butin virtuel. En effet, les trois provinces les plus riches (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique), qui en ont assez de payer plus d'impôts qu'elles ne reçoivent de services et de transferts du fédéral, ne veulent rien entendre d'un retour à la formule de partage d'antan selon laquelle l'argent fédéral prévu pour l'éducation, la santé et les services sociaux était distribué en tenant compte du nombre d'habitants *et* de la richesse de chaque province. Lors de l'entrée en vigueur du Transfert canadien (TCSPS), il y a deux ans, Ottawa a pris en compte partiellement cette revendication des provinces riches, une tendance que ces dernières voudraient voir confirmer de façon définitive, quitte à accepter une légère hausse des paiements de péréquation qui ont été conçus dans le but spécifique de redistribuer la richesse entre les régions du pays. Les provinces pauvres, sauf le Québec qui refuse de participer à ces discussions et Terre-Neuve qui craint d'y perdre au change, ne s'opposent pas formellement à cette démarche. Pourtant, la question se pose à savoir si elles n'y perdraient pas beaucoup à plus long terme.

Le Québec pourra-t-il longtemps s'abstenir sans risquer d'y perdre au plan financier?

Le Québec, quant à lui, revendique depuis longtemps qu'Ottawa se retire de l'éducation, de la santé et des services sociaux et lui cède l'espace d'imposition correspondant. Même si la formule ne lui rapporterait rien de plus, elle le laisserait libre d'administrer ses programmes à sa guise. Par surcroît, un tel rapatriement de points d'impôt mettrait la province à l'abri des sautes d'humeur fédérales qui ont été depuis cinq ans plus menaçantes qu'une récession pour l'équilibre des finances québécoises.

Mais le Québec est le seul qui pense ainsi, toutes les autres provinces n'ayant pas d'objections à une ingérence fédérale dans la santé ou les services sociaux. Et comme il est celui qui retire le plus de l'actuelle formule de partage (30 % des transferts pour 24 % de la population), profitant à la fois d'un nombre d'habitants élevé et du statut de province pauvre, son gouvernement préfère le statu quo à quelqu'autre formule de partage actuellement sur la table.

Curieusement, Ottawa et Québec se retrouvent donc temporairement du même côté: celui du statu quo. Une situation qui ne durera pas puisque l'accord qui définit la formule de péréquation vient à échéance dans un an et qu'il faudra bien qu'Ottawa et les provinces s'entendent pour revoir le tout: la péréquation et les transferts pour la santé et les programmes sociaux. Le gouvernement du Québec pourra-t-il maintenir sa position politique d'abstention sans risquer que la province n'y perdre au plan financier? Ne doit-il pas envisager un scénario alternatif, moins parfait mais plus pragmatique?

À long terme, à moins d'un référendum gagnant après les prochaines élections, il faudra bien que le gouvernement du Québec travaille à se refaire des alliés parmi les neuf provinces du Canada anglais. Sans quoi, ce sont elles, les neuf provinces, qui joueront d'égal à égal avec Ottawa, ne nous laissant que les miettes.

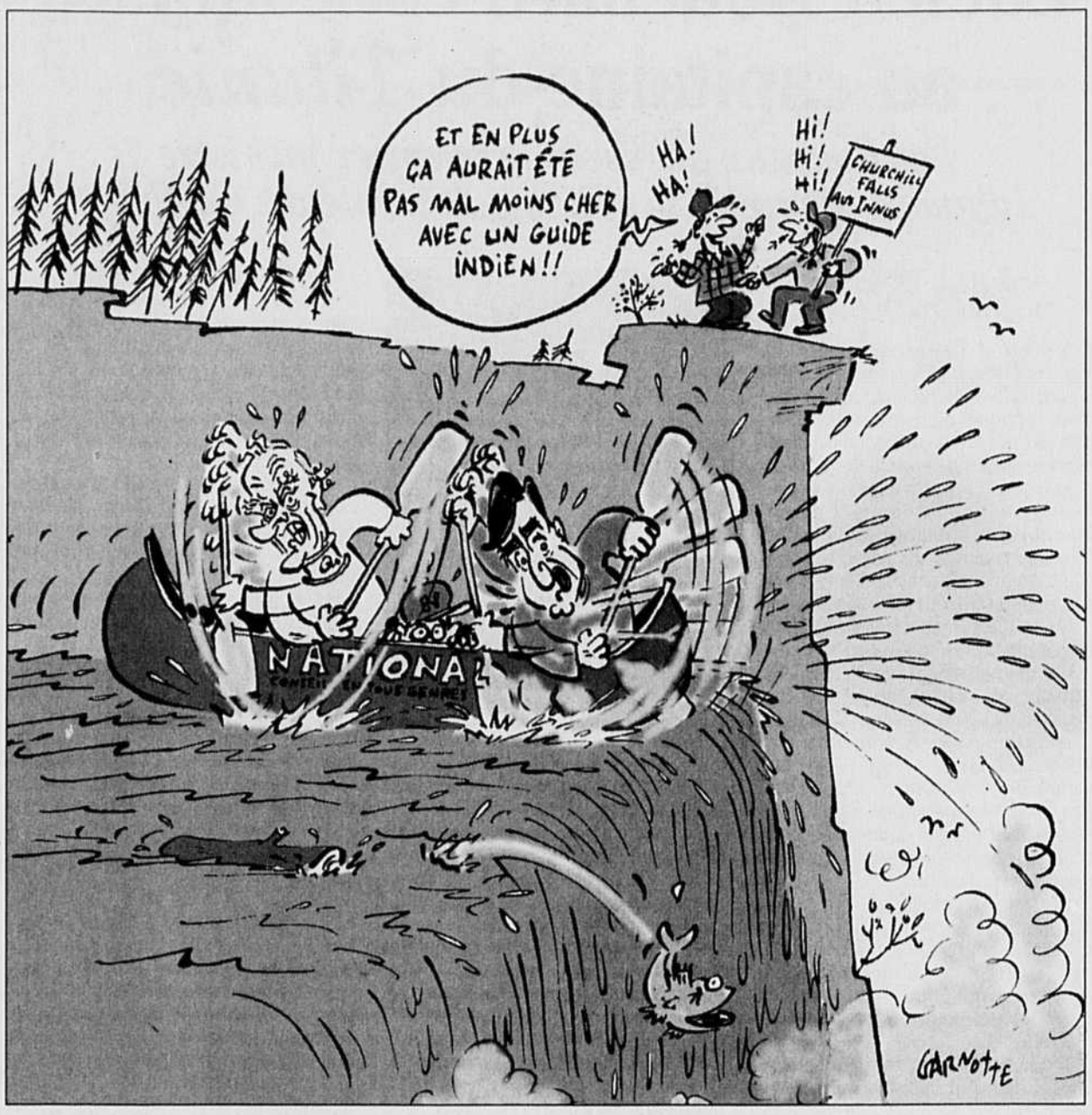

OPINION

L'homme contre la machine

MICHEL DION
Professeur d'éthique
Faculté de théologie, d'éthique et de philosophie
Universite de Sherbrooke

Ce que nous avons pu observer lors de la course opposant Bruny Surin à la Formule Atlantique de Stephane Roy, le 5 juin dernier, ce n'est pas surtout la victoire prévisible du bolide à quatre roues. Comme dans le cas de la «confrontation» entre le champion d'échecs Garry Kasparov et l'ordinateur Deep Blue, en 1997, on pouvait déceler dans les réactions des observateurs une volonté de croire en la suprématie de l'être technicien sur ses créations.

Pourquoi, au fond, désirons-nous que l'être humain batte la machine? La victoire de l'être humain sur la machine qu'il a créée pourrait assurer une suprématie humaine qui perdurerait encore longtemps... Cette réponse simpliste ne tiendrait pas compte du rapport complexe que l'être humain entretient avec la technologie. En fait, nous espérons que l'être humain vainque la machine ou l'ordinateur:

■ Parce que la technologie est devenue omniprésente et a rendu l'être humain absent de milieux qu'il occupait traditionnellement (pensons aux guichets automatiques, aux répondeurs et systemes de traitement de la voix, à la robotisation dans l'industrie manufacturière et médicale, à l'Internet). Serait-ce par vengeance pour l'espace que l'être humain ne peut plus occuper, la machine lui ayant dérobé? Ne serait-ce pas projeter dans la machine un pouvoir qu'elle n'a pu développer d'elle-même? Cette vengeance n'est-elle pas plutôt une colère dirigée contre l'être humain qui permet et justifie une telle appropriation de son espace? Une colère qui se voit sublimée dans des activités sportives, socialement gratifiantes et désirables.

■ Parce que l'être humain a peur de perdre le contrôle des technologies qui portent son sceau. Le super-ordinateur qui menace la vie des cosmonautes dans le film de Stanley Kubrick *2001: Odyssée de l'espace* (1968) devient comme l'archétype de notre anxiété collective à l'égard des technologies. Le clonage et les manipulations génétiques sur les embryons nourrissent aussi cette anxiété. Parler d'une anxiété issue des technologies elles-mêmes ne presuppose-t-il pas qu'elles auraient en elles le pouvoir de menacer la survie de l'espèce humaine? Dans ce cas-la, les technologies pourraient créer une telle menace ou bien indirectement, par leur simple développement et leurs effets sur l'environnement, ou bien directement par leur «processus de décision créé artificiellement».

■ Parce que l'être humain, avec l'évolution des sciences et de la technologie, n'arrive pas à pouvoir se définir sans elles. L'être humain sent réduire en lui la capacité qu'il a de définir le sens de son être et de son existence. Il s'accroche désespérément aux discours et argumentations des scientifiques et technocrates pour en récupérer une part que, pourtant, le langage technoscientifique ne pourra jamais lui offrir.

Qu'est-ce qui s'ensuit pour la conception qu'a l'être humain de lui-même? L'être technocentrique qui crée des machines qui viennent régler sa vie quotidienne ressent le vertige du créateur. Sa créature acquiert un pouvoir quasi magique, presque infini, et en vient à appauvrir d'autant son créateur.

Le créateur, quant à lui, a peur de se perdre lui-même en étant engouffré, absorbé par sa créature. En cette toute fin du XXe siecle, nous pouvons identifier la présence d'une telle «angoisse de la perdition». Cette angoisse s'était jointe, au cours du Moyen Âge, à l'angoisse de la culpabilité et de la damnation qui avait donné lieu à la trop célèbre chasse aux sorcières. Au milieu du XXe siecle, à la suite de la désacralisation et de la resacralisation des sociétés occidentales (effervescence des «nouvelles religions», transferts du sacré dans les milieux économiques), l'angoisse de la perdition s'était unie à une angoisse de la perte de sens à la vie. Il s'agit de l'angoisse de se perdre, par l'impossibilité d'identifier pour soi un sens à l'existence.

Quelles voies s'offrent aux utilisateurs des technologies? La soumission idéologique aux exigences du supposé «progrès technologique» — entendre par là un progrès de l'humanité surgissant du développement technologique? La volonté de croire en un âge d'or antérieur où la technologie n'avait pas supplanté les communications humaines? La critique systématique des découvertes scientifiques ou des créations technologiques, par la référence à des cadres conceptuels hérités de la sociologie, de l'anthropologie, de l'éthique, de la spiritualité?

Ce que le défi de «l'homme contre la machine» nous a démontré plus que tout, c'est combien l'être humain est fragile, et comment il est davantage fragilisé par la puissance croissante des technologies qu'il invente. Le défi présentait le sprinter «contre» la machine, et nous renvoyait par là à nos motivations profondes de gagner, surtout que dans ce cas-là, la victoire humaine était objectivement illusoire.

LETTRES

Qui achètera la lune?

Lors de son inauguration, le métro de Montréal avait des airs de jouet neuf, wagons d'azur roulant sur pneumatiques. Le progrès nous dessinait alors un avenir bien serein. Nous savons que ce monde a changé, *end of the dream*. La laideur s'installe maintenant avec un parfait sans-gêne et sans demander la permission. L'argent permet tout, excuse tout. Mais j'ai tout de même eu honte, récemment, en montant à bord de ce train entièrement dédié au culte de Pepsi. Vert malade, laid, inévitables affiches, à l'intérieur, à l'extérieur. Nausée. Etait-ce l'effet recherché? Laissons ainsi le ridicule se détruire de lui-même. Budweiser a aussi accroché une jolie guitare géante dans la même station. Ah! concerts Du Maurier, spectacles Bell, salle Esso, Centre Molson... Ah! grandes villes, gardiennes de la culture! La grande planète Bleue elle-même a déjà trouvé son *sponsor*, sur les rivages les mers moussent de joie. Mais qui achètera la lune?

Normand Charest
Longueuil, 2 juin 1998

Un lieu d'échanges

Dans un texte publié la semaine dernière, le sociologue Pierre Drouilly a pris à partie le politologue Jean-Herman Guay, en laissant entendre que les plus récentes déclarations publiques de ce dernier auraient pu être influencées par sa participation aux délibérations de la Commission politique du Bloc québécois. Cette affirmation appelle une mise au point.

La Commission politique du Bloc québécois, que j'ai eu le privilège de diriger en 1997-1998, est un lieu d'échange entre experts aux vues souvent divergentes. Son plan de travail comprenait l'étude de sujets fort importants pour l'avenir du Québec et du mouvement souverainiste, du renvoi fédéral à la Cour suprême à la question des autochtones du Québec, en passant par l'opinion publique, la diversité culturelle et l'image internationale du Québec.

Les personnes invitées aux réunions de la Commission ont été soigneusement choisies en fonction de leur sens critique, le Bloc ne souhaitant nullement s'entourer de gens qui lui diraient ce qu'il veut entendre. De plus, ces experts ne sont pas des porte-parole de cette formation politique. D'ailleurs, le professeur Guay ne détient pas de carte de membre du parti. Ainsi, a-t-il conservé en tout temps, pour reprendre la formule du professeur Drouilly, *«la liberté et le droit de ne pas toujours être d'accord»*.

Michel Sarra-Bournet
Président de la Commission politique du Bloc québécois
Montréal, 12 juin 1998

L'incompétence

On ne saurait mettre en doute que nos députés, ministres et fonctionnaires font de leur mieux. Mais quand on réussit le pire, il faut démissionner et laisser la place à plus compétent que soi.

L'incompétence, c'est le ministère de l'Emploi et de la Solidarité qui maintient solidairement 800 000 Québécois dans la misère noire. L'incompétence, c'est le ministère de la Santé dont le virage ambulatoire a pris le champ, laissant les patients mourir à l'urgence. L'incompétence, c'est la Protection de la jeunesse qui abandonne les enfants à leur sort. L'incompétence, c'est la Curatelle publique qui abandonne les vieux à leur sort. L'incompétence, c'est la Fonction publique qui, chaque jour, gaspille des millions de dollars parce que les fonctionnaires ne sont pas imputables. L'incompétence, c'est le ministère des Finances qui nie que l'argent se trouve dans les poches des riches. L'incompétence, c'est le ministère de l'Environnement qui refuse d'examiner les impacts environnementaux et humains des projets soumis par les entreprises, laissant les citoyens à eux-mêmes. L'incompétence, c'est Hydro-Québec qui invoque l'urgence de la prochaine crise de verglas dans 100 ans pour construire une ligne hydroélectrique sans débats. L'incompétence, c'est l'Assemblée nationale qui fixe le salaire minimum tellement bas que les travailleurs vivent dans la pauvreté pendant que le Conseil des ministres décrète une augmentation des salaires des députés et ministres. L'incompétence, c'est l'entreprise privée qui veut des profits le plus vite possible, en polluant le plus possible, en gaspillant le plus possible de ressources, en exploitant les travailleurs le mieux possible et en produisant des biens à jeter le plus rapidement possible. L'incompétence, c'est l'inconscient collectif québécois qui trouve normal que les 300 plus riches milliardaires de la planète valent les deux milliards de personnes les plus pauvres de la planète.

On se demande comment le Québec peut encore se tenir debout avec autant d'incompétents à sa charge. Heureusement pour le Québec, il y a des milliers de travailleurs prêts à prendre la relève dans le cadre de l'économie sociale, pour pas cher!

Gilles Grenier
Grand-Mère, 3 juin 1998

À PROPOS

... de l'assurance-santé aux États-Unis

Aux États-Unis, le modèle considéré comme idéal en matière d'assurance-maladie est celui par lequel une partie de la prime est payée directement par l'assuré et une autre partie par l'employeur. Pour un Américain, travailler pour une entreprise d'une certaine envergure permet le plus souvent l'accès immédiat à des services de santé de très haute qualité. À la fin de 1994, la part de la population américaine assurée de cette façon était de 61,1 %, soit 161 millions de personnes, alors que 10,2 % des Américains s'assuraient à titre individuel. La proportion de la population souscrivant à une assurance privée était de 70,3 %.

Vu le coût élevé d'une assurance privée, le travailleur de la classe moyenne est souvent incapable d'en assumer seul le coût. Pour une telle personne, le chômage ou l'absence d'une assurance collective chez l'employeur peut signifier vivre sans assurance-maladie. Si cette personne doit être soignée, elle risque alors la ruine financière. Lorsque surviennent de telles situations, des aménagements sont parfois possibles avec des hôpitaux publics financés par les États, les comtés ou les villes, ou encore avec Medicaid dans certains États. À la fin de 1994, 40,6 millions de personnes habitant le territoire des États-Unis vivaient sans assurance-maladie, ce qui représentait 15,4 % de la population totale (14,2 % des Blancs, 21 % des personnes de race noire, le tiers des personnes de culture hispanique, 40,4 % des personnes sans la citoyenneté). Au Texas et au Nouveau-Mexique, le quart de la population vivait sans assurance-maladie; au Wisconsin, ce taux était de 7,3 %.

Indicateurs sociosanitaires, MSSQ, 1998.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Directrice LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUETTE, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ
2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333
FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Violence à l'école et élèves en difficulté

Les enseignants manquent de moyens

Les conditions dans lesquelles les professeurs travaillent sont parfois dangereuses

LORRAINE PAGÉ
Présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec

LUC SAVARD
Président des enseignants et enseignantesdes commissions scolaires du Québec (CEQ)

Au cours des dernières semaines, deux dossiers qui ont retenu l'attention des médias ont mis en évidence, de façon parfois dramatique, les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles les enseignants doivent exercer leur profession. Il s'agit, les lecteurs l'auront sans doute deviné, de la violence à l'école et du traitement médical — le Ritalin — prescrit à de plus en plus d'élèves ayant des difficultés de comportement.

La violence à l'école

Un enseignant roué de coups par un groupe d'élèves, une étudiante agressée sexuellement par six camarades de classe, des élèves qui mettent le feu à la chevelure d'une enseignante, un enseignant poignardé par un élève, des jeunes qui entrent à l'école avec des armes à feu: ces situations dramatiques ont toutes été vécues dans certaines écoles. Mais, heureusement, elles demeurent encore exceptionnelles.

Les conséquences de la course à l'excellence sont mises en évidence

D'autres formes de violence sont cependant fort répandues, notamment les bagarres chez les enfants du primaire, le vandalisme, le harcèlement sexiste et sexuel, le vol et l'extorsion au secondaire. À cela s'ajoute la violence verbale de plus en plus courante, surtout au secondaire. Elle prend plusieurs formes: paroles blessantes, injures, sobriquets, menaces, chantage et autres.

Il serait difficile de comptabiliser tous ces actes de violence et d'effectuer des comparaisons sur la base de statistiques. Cependant, le personnel enseignant estime que le phénomène de la violence en milieu scolaire va s'accentuant. S'il demeure plus répandu en milieu urbain, des régions aussi éloignées que la Côte-Nord et le Nord-Ouest québécois n'en sont pas exemptes. Le problème préoccupe vivement nos membres de toutes les régions du Québec.

Chose certaine, la violence à l'école n'est certainement pas étrangère à celle que l'on observe dans l'ensemble de la société. Cela n'en fait pas moins un comportement inadmissible dans un milieu voué à l'éducation, car il empoisonne le climat, entraîne la démotivation et peut conduire, jusqu'à un certain point, au décrochage scolaire.

Pour leur part, les enseignants qui vivent des situations de violence se sentent démunis et coupables. De plus, ils souffrent du manque d'appui de la part des administrations scolaires qui, trop souvent, cherchent à camoufler les problèmes afin de ne pas entacher la réputation de leur école. La violence est encore trop souvent un problème vécu dans l'isolement.

Les enseignants victimes de violence en gardent souvent des séquelles psychologiques permanentes: longtemps après que les blessures physiques soient cicatrisées, ces personnes restent brisées dans leur dignité, démolies, incapables d'affronter à nouveau un groupe d'élèves. C'est ce que Marie-Claire Carpentier-Roy, dans une recherche sur l'organisation du travail et la santé mentale réalisée pour la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) en 1992, a su mettre en évidence. *«La violence est source d'usure et de souffrance pour le personnel enseignant»*, écrivait-elle. Enseigner dans un milieu violent s'ajoute à une tâche déjà très lourde et particulièrement stressante. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir qu'environ 40 % des maladies de plus de deux ans chez nos membres sont d'origine nerveuse (psychose, névrose, dépression ou autres) et que 30 % des médicaments remboursés par l'assurance collective aux membres de la CEQ sont liés au traitement de maladies nerveuses.

La CEQ s'est donc préoccupée du phénomène de la violence à l'école tout autant pour des raisons liées à la défense des conditions de travail et de vie de ses membres que pour des raisons éducatives.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Malgré qu'il soit difficile de comptabiliser tous les actes de violence et d'effectuer des comparaisons sur la base de statistiques, le personnel enseignant juge que le phénomène de la violence en milieu scolaire va s'accentuant, avec tous les impacts psychologiques qu'ils comportent sur les professeurs et les élèves.

C'est ainsi qu'en septembre 1992, la CEQ produisait, à un million d'exemplaires, un feuillet intitulé *La Violence à l'école: objectif zéro*, un numéro d'*Options* s'intitulant *«Pour comprendre la violence»*, au printemps 1993, ainsi qu'une bande vidéo (en collaboration avec le CLSC Sainte-Foy–Sillery) intitulée *Cercle vicieux*. Nous avons également tenu un colloque sur le sujet, organisé des sessions de formation en santé-sécurité du travail et produit des guides d'intervention à l'intention de nos syndicats affiliés.

Et nous allons continuer notre travail, il va sans dire.

Outre les activités de sensibilisation, certains moyens peuvent être utilisés dans l'organisation de l'école pour prévenir la violence. Nous suggérons notamment le maintien de la propreté et l'entretien des lieux, la promotion de valeurs telles que la coopération et l'entraide, l'organisation d'activités parascolaires (sportives, culturelles, etc.) et l'élaboration d'un code de vie raisonnable et accepté de tous.

Ce dernier point nous paraît extrêmement important. L'école est une petite société où chaque personne a des droits et des devoirs. Les élèves, le personnel, la direction et les parents, maintenant réunis dans les conseils d'établissement, devraient contribuer à définir les règles de vie de l'établissement devant assurer la sécurité de tous et un climat propice à l'enseignement et à l'apprentissage. Ce code de vie devrait indiquer clairement les attitudes et les comportements exigés ainsi que les conséquences d'éventuels manquements.

Les élèves en difficulté

La prescription et la consommation de Ritalin représentent aussi un phénomène troublant sur lequel nous ne pouvons garder le silence. Nous avons choisi au contraire d'aborder franchement la situation dans le numéro de mai-juin 1998 de *Nouvelles-CEQ*.

La présence des «enfants Ritalin» dans nos classes soulève un ensemble de questions qui méritent bien qu'on s'y attarde. D'abord, il semble bien que l'augmentation du recours à la médication pour les enfants hyperactifs relève de la même tendance que nous pouvons déjà observer dans le traitement des personnes âgées et de celles atteintes de maladies nerveuses.

Cette situation met également en évidence les conséquences de la course à l'excellence, qualifiée parfois de syndrome de la médaille d'or, dont est frappé notre système scolaire. Certains ont développé la perception que le temps consacré aux enfants en difficulté l'est au détriment des autres enfants; ou encore, en cette période de restrictions, plusieurs privilégieront d'affecter des ressources aux élèves qui ont plus de succès plutôt qu'à ceux qui ont plus de besoins.

Enfin, force est de constater que la politique d'intégration des enfants en difficulté dans les classes régulières s'est appliquée sans les moyens nécessaires et le soutien requis. Au fil des compressions budgétaires, les ressources ont été diminuées. Il manque tout autant de personnel professionnel que de soutien: orthophonistes, psychologues, travailleurs sociaux, techniciens en éducation spécialisée, etc. Les enseignants sont débordés dans des classes surchargées où les élèves en difficulté sont plus nombreux. Surtout que dans bien des cas, des projets tels que les écoles internationales, l'enseignement intensif de l'anglais, les écoles à vocation particulière (musique, arts, éducation physique) ont constitué une pratique de sélection qui a des effets directs sur la composition de la classe régulière. Faute de pouvoir compter sur de l'aide, on cherche un palliatif, soit le recours au Ritalin.

Des moyens pour l'école

La ministre de l'Éducation a fait souvent valoir qu'il ne fallait pas associer les coupes budgétaires avec les difficultés qui existent dans nos écoles, cette attitude, à son avis, relevant de la démagogie. Mais la véritable démagogie consiste à laisser croire que les compressions budgétaires en éducation ont été sans effet sur la nature, la qualité et la quantité des services offerts.

Enseigner est une fonction exigeante. Elle s'exerce parfois dans des conditions particulièrement difficiles, voire dangereuses. Elle requiert le dévouement, la disponibilité, la formation continue. Elle exige aussi l'apport indispensable du personnel professionnel et de soutien et nécessite d'être soutenue par les parents. Cette profession doit être reconnue à sa juste valeur.

Chose certaine, l'éducation mérite infiniment mieux que le sort que lui réserve le gouvernement du Québec.

La Déclaration de Calgary

L'expérience récente comme seul passé

Le document concocté en septembre 1997 synthétise l'affrontement de deux logiques égalitaires: l'égalité des personnes, des provinces et des chances s'y oppose à l'égalité des peuples et des conditions

ALAIN-G. GAGNON
Professeur titulaire au département de science politique et directeur du programme d'études sur le Québec à l'Université McGill

Version abrégée d'un mémoire présenté devant les membres de la Commission parlementaire sur les Institutions, Assemblée nationale, gouvernement du Québec, le 10 juin 1998, à Québec.

Depuis le référendum d'octobre 1995 où l'option souverainiste a failli l'emporter, le gouvernement fédéral s'évertue, contre toute attente, à rendre plus difficile que jamais toute réforme constitutionnelle. Les ministres fédéraux se sont plu à parler de plan A et de plan B pour contraindre les Québécois à accepter le statu quo maintenant qualifié d'évolutif et à s'en réjouir. Ces deux angles d'approche — le plan A et le plan B — font partie d'une seule et même stratégie: l'imposition de l'ordre constitutionnel canadien de 1982. Cette imposition se fait soit en ignorant tout simplement les revendications du Québec dans des champs aussi diversifiés que le sont, entre autres, la santé, la culture et l'éducation, soit par la voie de l'intervention du gouvernement fédéral dans les champs de compétence exclusive aux provinces (pouvoir fédéral de dépenser, pouvoir déclaratoire et pouvoir de désaveu), soit encore par l'intimidation, c'est-à-dire en faisant appel à la contrainte (le renvoi devant la Cour suprême et, même, la menace à peine voilée de faire appel à l'armée en suggérant que les iniatitives prises par le gouvernement du Québec manquent de transparence).

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la Déclaration de Calgary. En quoi cette déclaration peut-elle permettre de répondre aux revendications du Québec et en quoi est-elle en mesure de réconcilier le Québec avec l'ordre constitutionnel qui lui a été imposé en 1982?

Soulignons que le gouvernement fédéral a jusqu'ici refusé de donner son appui officiel à la Déclaration de Calgary. Soulignons aussi que la déclaration a fait l'objet de nombreuses réserves dans plusieurs provinces. À ce jour, les principaux intervenants ayant fait des démarches lors des audiences publiques tenues à l'extérieur du Québec y sont allés de propos vagues. Il est loin d'être acquis que les Canadiens seront conviés à se prononcer lors d'un référendum sur les mérites de la déclaration. Le danger d'un rejet et d'une polarisation accrue quant aux tenants et aboutissants de la déclaration est trop sérieux pour que le gouvernement fédéral s'engage naïvement dans une pareille démarche.

Le principal objectif poursuivi par les provinces et, derrière celles-ci, le gouvernement fédéral se limite simplement à dire que la reprise des négociations constitutionnelles entre le Québec et ses partenaires canadiens devra se faire dans un cadre de discussion prédéterminé qui ne tient aucunement compte de la notion même de peuple québécois.

Les auteurs de la déclaration rappellent leur volonté commune de faire des propositions pouvant permettre aux Québécois d'adhérer à la fédération canadienne. Les auteurs se proposent de défendre concurremment l'égalité des provinces, l'égalité des personnes et l'égalité des chances. En outre, on reprend la notion d'asymétrie qui était au cœur du rapport de la commission Pepin-Robarts en 1979. Sans représenter une percée significative au chapitre du partage des pouvoirs, l'utilisation de cette avenue pourrait toutefois apporter certains accommodements susceptibles d'intéresser les représentants des partis politiques à Québec. Il faut signaler toutefois la mauvaise perception que les Canadiens ont du concept d'asymétrie, qu'ils réduisent souvent à des privilèges. Les auteurs de la déclaration ont cherché à contrer cette critique en indiquant que toutes les provinces pourraient s'en prévaloir.

On fait référence en passant dans la déclaration que le Québec se caractérise par son caractère unique et on prend soin de limiter ses traits distinctifs à la majorité francophone, la culture et la tradition civiliste. Il est aussi précisé que l'Assemblée nationale (*«législative»*, selon le terme employé dans la déclaration) pourra en faire la promotion uniquement au sein du Canada.

Cela suggère donc que l'Assemblée nationale pourra veiller à l'affirmation du caractère unique de la société québécoise dans la mesure où elle respectera les règles du jeu que la fédération canadienne aura cru bon de lui imposer. Par ailleurs, les auteurs de la déclaration n'ont pas cru utile de proposer la constitutionnalisation de la notion de caractère unique de la société québécoise, la rendant par le fait même sans effet.

L'ouverture faite à l'expression des trois formes d'égalité auxquelles je viens de me référer (provinces, personnes, chances), sans d'ailleurs qu'un ordre de priorité n'ait même été établi entre celles-ci, passe sous silence la logique égalitaire qui tend à dominer la scène politique québécoise depuis le début des années 1960. Je me réfère ici à l'égalité des conditions et à l'égalité des peuples.

La Déclaration de Calgary oppose à la logique égalitaire québécoise, qui se fonde sur l'égalité des conditions et des peuples, une logique concurrente, favorisant l'ordre constitutionnel de 1982, ordre constitutionnel qui a été répudié, on le sait, à l'unanimité des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale en 1982.

La dualité culturelle — élément définisseur s'il en est un — à l'origine de la fédération canadienne se dissipe au profit d'un projet d'intégration pancanadien et est astreinte, selon les termes utilisés dans la déclaration, au dynamisme des langues française et anglaise (article 4). Toute référence aux peuples fondateurs s'est éteinte. Toute référence à l'histoire a disparu, comme si le Canada n'avait de passé que son expérience récente.

La Déclaration de Calgary souscrit à la notion générale de diversité comme fondement de l'unité canadienne mais les auteurs prennent bien soin de ne pas préciser de quelle diversité il s'agit.

La notion de diversité utilisée par les auteurs de la déclaration correspond à celle dont nous avons hérité de Pierre Trudeau dès 1971 et qui a été enchâssée dans la Constitution de 1982 sans le consentement du Québec. Le sens donné à la notion de diversité s'inscrit dans le même sillon et tourne le dos au sens que souhaiterait lui donner Charles Taylor pour sortir le Canada de la présente crise constitutionnelle.

Quant à l'idée d'égalité à laquelle j'ai fait allusion plus tôt, il faut aussi faire le même constat. Il ne s'agit pas pour les auteurs de la Déclaration de Calgary de faire amende honorable en reconnaissant l'injustice de 1982, selon l'expression même de l'un des plus grands spécialistes sur le fédéralisme canadien qu'était feu Donald Smiley.

Il est révélateur que les notions d'égalité des peuples et d'égalité des conditions soient absentes de la Déclaration de Calgary. Cela ne présage rien de bon pour le Québec quant à la signature de l'entente-cadre sur l'union sociale présentement à l'étude. À cet égard, rappelons que la déclaration va jusqu'à réclamer la participation du gouvernement fédéral dans la prestation des programmes sociaux, champ de compétence provinciale s'il en est un. Cette position commune des représentants territoriaux et provinciaux laisse entrevoir une fois de plus que les provinces hors Québec et que le Québec évoluent carrément selon des logiques distinctes.

La solidarité canadienne ne pourra se construire sans tenir compte de la logique égalitaire qui domine le champ politique au Québec. Égalité des peuples et égalité des conditions doivent, dans une perspective québécoise, avoir voix au chapitre, sous-tendre même les relations de pouvoir au sein de l'espace politique canadien.

La Déclaration de Calgary se révèle un fourre-tout. On y traite du fonctionnement de la fédération, des relations de pouvoir, de l'asymétrie, de la diversité, de la tolérance, de l'égalité des provinces et des individus, de la présence des peuples autochtones, du caractère multiculturel canadien, du dynamisme des langues française et anglaise, et une fois tous ces éléments réitérés, on y inscrit les particularismes québécois. On y parle de tout, sauf de la question de fond, question qui remet d'ailleurs en question les fondements mêmes de la fédération canadienne, soit le droit inaliénable des Québécois de faire sécession démocratiquement.

Pour essayer de rendre acceptable la Déclaration de Calgary auprès des administrations territoriales et provinciales, il a fallu inscrire dans le texte une foule d'éléments qui ne tiennent aucunement compte des attentes du Québec et, surtout, qui sont en porte-à-faux avec les revendications exprimées par l'ensemble de la classe politique québécoise depuis l'injustice de 1982.

Malgré cette volonté politique territoriale et provinciale d'en arriver à une position commune, la Déclaration de Calgary ne fera sans doute pas l'objet d'une vraie consultation populaire auprès de tous les Canadiens parce que, comme l'ont fait l'entente du lac Meech et le projet de Charlottetown, elle polariserait à nouveau les Canadiens et ferait ressortir le peu d'ouverture des Canadiens hors Québec à l'égard de la communauté nationale québécoise. Pareille consultation est trop risquée pour le gouvernement fédéral; on peut donc s'attendre à ce qu'une fois tenue la prochaine élection provinciale au Québec, la Déclaration de Calgary soit reléguée aux oubliettes.

La Déclaration de Calgary, on l'aura deviné, n'a rien pour répondre aux attentes des souverainistes au Québec. Ce n'est pas l'objectif poursuivi par ses initiateurs. Qui plus est, cette même déclaration n'a rien non plus à offrir à ceux qui croient toujours que le Canada peut se renouveller en tenant compte des priorités de la société québécoise. C'est comme si le Canada se construisait sans égard pour cet État-membre de la fédération. C'est comme si le Québec avait déjà quitté la fédération canadienne.

Agagnon@leacock.lan.mcgill.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes **à l'information générale et métropolitaine** : Louis Lapierre (*adjoint au directeur de l'information*), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (*régions*), Paule des Rivières (*éducation*), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (*environnement*), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (*actualités politiques municipales*), Caroline Montpetit, Brian Myles (*politique municipale*), Isabelle Paré (*santé*), Jean Pichette (*justice*), Clément Trudel (*relations de travail*), Serge Truffaut (*questions urbaines*) ; Michel Garneau (*caricaturiste*) ; Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable des pages thématiques*) ; Martin Duclos et Christine Dumazet (*relecteurs*) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*) ; **à l'information culturelle** : Michel Bélair (*responsable*), Stéphane Baillargeon (*arts visuels et théâtre*), Paul Cauchon (*médias*), Marie-Andrée Chouinard (*livres et politiques culturelles*), Louise Leduc (*musique*), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (*cinéma*) ; **à l'information économique** : Gérard Bérubé (*adjoint au directeur de l'information*), Robert Dutrisac, Benoit Munger, François Normand, Claude Turcotte ; **à l'information internationale** : Jocelyn Coulon (*adjoint au directeur de l'information*), Guy Taillefer (*éditorialiste*), Claude Lévesque ; **à l'information politique** : Pierre O'Neill, Manon Cornellier (*correspondante parlementaire à Ottawa*), Mario Cloutier et Gilles Lesage (*correspondants parlementaires à Québec*), Michel Venne (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*) ; **à l'information sportive** : Yves d'Avignon ; Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*) ; Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (*commis*). **La documentation** : Gilles Paré (*directeur*) ; Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING** Martine Dubé (*directrice*), Daniel Barbeau (*directeur adjoint*), Carole Dallaire (*avis publics et appels d'offres*), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Claire Paquet, Chantale Rainville, Micheline Ruelland (*publicitaires*) ; Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon ; Francine Ouellet (*secrétaire*). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (*directeur des approvisionnements, distribution et production*), Marie-France Turgeon (*responsable de la production*), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (*responsable*), Evelyne Labonté (*responsable à la promotion des abonnements*), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **L'ADMINISTRATION** Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Jeanne-d'Arc Houde (*secrétaire à la direction*) ; Céline Furoy, Patrick Inkel (*contrôleur*), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (*secrétaire administrative*), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (*président*), Roger Boisvert (*vice-président exécutif et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HORS-JEU

La «promenade» des Anglais

Les craintes, pas encore les pires mais de sérieuses quand même, sont devenues réalité. La victoire de 2-0 de l'Angleterre sur la Tunisie, lundi, a été reléguée au rang de sous-titre, de considération secondaire, de «ah oui, en passant». Les manchettes et les photos de une des médias du monde ne s'intéressent pas à Alan Shearer, Paul Scholes ou Teddy Sheringham, mais à des «butors» (le mot est de la presse britannique) en très grosse goguette qui ont décidé que la meilleure chose à faire était de tout casser.

Jean Dion

◆ ◆ ◆

Après Nice, Marseille a eu droit à sa «promenade» des Anglais.

Pourquoi? Vous en avez de ces questions. Cent mille études archidocumentées ont déjà été publiées sur le hooliganisme dans sa version moderne, qui situent le phénomène quelque part au milieu du sport comme exutoire, du désœuvrement de la jeunesse des quartiers pauvres, des conséquences du thatcherisme et du vandalisme pour le vandalisme. Il n'y a pas de réponse qui ne soit complexe, comme l'écrivait hier le directeur de la section sportive du *Daily Telegraph* de Londres, Paul Hayward: *«L'esprit est confondu quand il tente de déterminer ce qui, dans notre culture, produit ce torrent d'amertume et de méchanceté.»*

Hayward va plus loin en parlant de *«ces nihilistes qui volent* [à l'Angleterre] *le plaisir de goûter ce grand tournoi»* qu'est la Coupe du monde; *«on éprouve une honte accablante à partager un passeport avec les psychopathes qui ont essayé de détruire Marseille»*, ajoute-t-il. Il affirme même que l'équipe anglaise devrait se retirer du Mondial si la violence se poursuit, comme on craint que ce ne soit le cas à Toulouse, où l'Angleterre affronte la Roumanie lundi prochain, puis à Lens, où le rendez-vous avec la Colombie est fixé au 26 juin.

Comme d'autres, Hayward reconnait qu'agir ainsi équivaudrait à capituler devant les fauteurs de troubles, qui ne forment qu'une minorité ténue des supporters britanniques, tout comme le hooliganisme, s'il est né et reste le plus vigoureux en Grande-Bretagne, n'est plus son apanage. Mais *«les autorités anglaises doivent attaquer de front cette exportation malsaine»*, écrit-il, notant que les stades anglais sont désormais bien protégés contre les excès et que les émeutes, la plupart du temps très bien planifiées, ont systématiquement lieu à l'étranger.

Que faire, donc? Vous en avez de ces questions. Pour l'heure, il semble bien que les services d'ordre britanniques n'ont pas réussi à faire ce qu'ils avaient promis, à savoir retenir au pays les éléments indésirables, et les dirigeants, dont le premier ministre Tony Blair, n'ont pu que déplorer ces incidents qui *«déshonorent»* toute l'Angleterre. La France a tout mis en œuvre pour contrôler la situation à l'intérieur des stades, et jusqu'à maintenant ç'a fonctionné, mais dans l'Europe ouverte, pas facile de garder tout le monde à l'œil et d'empêcher le va-et-vient. Il est d'ailleurs évident que les voyous de Marseille ne sont pas tous entrés sur le continent par le tunnel sous la Manche.

Dans la foulée de la tragédie du stade du Heysel de Bruxelles (plus de 80 morts en 1985 à l'occasion d'un match Turin-Liverpool), les clubs anglais ont été bannis des championnats européens pendant quelques années. On est encore loin de là, mais il serait dommage qu'on en vienne à envisager un sort semblable pour l'équipe nationale de ce pays, berceau du football et, quand on s'attarde à ce qui se passe sur le terrain, l'un des authentiques prétendants aux plus grands honneurs.

◆ ◆ ◆

Ce serait d'autant plus dommage que, sur un mode plus léger, la constitution même de l'équipe d'Angleterre fait chaque fois l'objet d'une polémique épique et d'anecdotes croustillantes, dont se régalent les tabloïds à grand tirage mais aussi la presse sérieuse. De quoi écrire un roman.

Ces derniers mois, on a notamment assisté aux péripéties entourant l'embauche par le sélectionneur Glenn Hoddle d'une «magnétiseuse», ou guérisseuse, qu'ont consultée trois quarts des joueurs autant pour des blessures physiques — supposément guéries dix fois plus vite que par la médecine traditionnelle — que pour des problèmes psychologiques. Les sarcasmes auraient peut-être été limités si la dame en question, Eileen Drewery, n'avait aussi été celle chez qui Hoddle s'était récemment réfugié après avoir quitté femme et enfants.

De même, Hoddle a déclenché un houleux débat lorsque, quelques jours avant la Coupe du monde, il a rayé de sa liste finale Paul Gascoigne, peut-être le meilleur milieu de terrain d'Angleterre et certainement le joueur le plus populaire au pays. Motif invoqué: «Gazza» n'était pas dans une forme adéquate.

De cela, peu de gens doutent. C'est que Gascoigne fume 20 cigarettes par jour et est un buveur invétéré, que les journalistes se plaisent à «interviewer» aux petites heures du matin, au terme d'une soirée très arrosée, pour recueillir ses confidences. Trois semaines avant le Mondial, il déclarait ainsi au prestigieux *Times*, *«visiblement éméché et flanqué de compagnons de beuverie»* (Gascoigne, pas le *Times*) au sortir d'une boîte de nuit de Londres, qu'il attendait dans la rue de voir un OVNI, persuadé que ceux-ci *«s'arrêtent et prennent des gens à bord pendant quelques heures»*. Quelques jours plus tard, il était de nouveau photographié, saoul, en train de manger un kebab en pleine nuit — le vendeur a d'ailleurs été invité à un *talk-show* télévisé — en compagnie du chanteur Rod Stewart, qui s'est officiellement excusé par la suite.

On pourrait poursuivre avec l'histoire de Teddy Sheringham, «surpris» quant à lui dans un bar du sud du Portugal une semaine avant le début du Mondial alors que Hoddle avait insisté auprès de ses joueurs pour que les jours de congé accordés avant le départ pour la France ne soient pas *«l'occasion de beuveries, comme cela avait été le cas avant l'Euro 96»*, où l'Angleterre avait pourtant atteint les demi-finales.

Quant à Gascoigne, si une faible majorité d'Anglais (53 %) ont approuvé qu'il soit rayé de la sélection, sa mésaventure a occupé une plus grande place dans les médias londoniens que le départ de Ginger des Spice Girls. Les Spice Girls dont, soit dit en passant, une autre membre, Posh, est la fiancée de David Beckham... milieu de terrain de l'équipe d'Angleterre.

Qui a dit que le football était ennuyant?

◆ ◆ ◆

Nourritures pour la mi-temps. Le grand philosophe et sociologue français Jean Baudrillard: *«La violence délibérée des hooligans n'est elle-même la revendication de rien du tout, mais la force exacerbée de l'indifférence, qui ne peut se déployer que parce qu'elle joue sur le fond d'indifférence générale, caractéristique de nos sociétés.»*

«Plutôt qu'un événement, cette violence est au fond, comme le terrorisme, la forme explosive que prend l'absence d'événement. Ou plutôt la forme implosive: c'est le vide politique (plutôt que le ressentiment d'un groupe marginal), c'est le silence du social et de l'histoire (et non pas le refoulé psychologique des individus), c'est l'indifférence et le silence de tous qui implosent brutalement dans cet événement lui-même insensé. Ce n'est donc pas un épisode aberrant de nos sociétés: il est dans la logique de leur accélération dans le vide. [...]

«Paradoxalement, c'est là, dans des événements sauvages de ce genre, que se trouve matérialisé, d'une façon terrifiante, l'idéal d'une hypersocialité moderne de type participatif.»

jdion@ledevoir.com

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

après la fameuse conférence de presse plutôt qu'avant.

Quant au premier ministre Bouchard, il a reconnu avoir *«participé de façon très conviviale»* au choix de la firme National, dont la facture totale s'élève à 689 705 $ en honoraires et dépenses. Il a aussi constaté que *«ç'a coûté cher, trop cher»*.

La firme Avionair a pour sa part facturé 206 226 $. PDG Stratégies, 24 035 $. Et Force Multimédia, 472 045 $ pour monter dans le Grand Nord un système de retransmission digne de la métropole. Tout cela pour quelques minutes de nouvelles, ce que le chef de l'opposition Jean Charest a qualifié hier de *«spectacle préélectoral»*.

«Ami» personnel du premier ministre et responsable du dossier chez National, Luc Lavoie a été le chef de cabinet de Lucien Bouchard lorsque ce dernier était ministre fédéral de l'Environnement.

Luc Lavoie a déclaré hier lors d'une conférence de presse dans les bureaux d'Hydro-Québec qu'il n'avait fait aucune pression pour obtenir ce contrat mirobolant: *«Je* [ne] *lui ai jamais demandé quoi que ce soit»*, a-t-il dit en faisant référence à son ancien patron.

M. Lavoie devait cependant se dire *«surpris de la surprise»* de son ex-patron devant la facture de cette conférence de presse, qu'il a tenté d'assimiler à un véritable *«événement historique»*, à tout le moins pour les *«hôtes terre-neuviens»* qui enterraient en quelque sorte la hache de guerre avec le Québec après un affrontement jusqu'en Cour suprême sur le contrat des chutes Churchill.

On se rappellera que les deux premiers ministres avaient annoncé le 9 mars dernier qu'ils songeaient à investir dans une société qui investirait 12 milliards pour développer conjointement le secteur aval du bassin de la rivière Churchill, ce qui mettait un terme à une génération d'affrontements entre les deux gouvernements.

Le porte-parole de National a par ailleurs ajouté qu'il avait vu venir l'échec de cette mégaconférence de presse, les autochtones n'ayant pas été consultés sur ce chambardement majeur de leur territoire. Sans compter que le côté somptuaire de l'organisation devenait dans les circonstances une *«sorte de provocation»* qui ne pouvait pas rester sans suite.

Luc Lavoie a dit avoir averti autant le cabinet du premier ministre Bouchard que celui de Brian Tobin. Mais, devait-il préciser, ce dernier avait d'autres vues dans cette affaire. Non seulement refusait-il l'idée d'une conférence de presse plus modeste dans un grand chalet au profit d'une réception d'envergure mais il était convaincu que ses contacts avec les autochtones suffiraient à calmer les esprits.

Luc Lavoie a résumé sa position en disant qu'il était convaincu d'être en présence des ingrédients de *«la recette pour une catastrophe»*. Les manifestations des autochtones devaient finalement empêcher la tenue de la conférence de presse programmée à grands frais. Les deux premiers ministres ont dû improviser la suite sur un mode plus modeste.

De son côté, la secrétaire générale d'Hydro-Québec, Marie-Josée Nadeau, a pour sa part tenté de couvrir le premier ministre en soutenant que c'est Hydro-Québec qui avait embauché National *«à la connaissance du gouvernement»*, a-t-elle dit en atténuant l'admission du premier ministre Bouchard d'avoir *«participé»* à cette décision. Mme Nadeau a reconnu être responsable du retard accusé dans la réponse au ministre titulaire d'Hydro-Québec, Guy Chevrette, qui semble avoir été tenu à l'écart de cette affaire, dirigée du bunker.

La secrétaire générale d'Hydro-Québec a transmis le 10 juin au ministre Chevrette les documents remis le 3 à Radio-Canada sur les dépenses encourues lors de la conférence de presse du 9 mars à Churchill Falls. Mme Nadeau a expliqué qu'on n'avait pas suivi ses instructions. Mais elle ne tire aucune conclusion particulière de cette embardée administrative, *«M. Caillé m'ayant renouvelé son entière confiance»*, devait-elle préciser en marge de la conférence de presse.

La conférence de presse convoquée hier matin par Hydro-Québec répondait à une demande impérative du ministre Chevrette, qui a exigé de rendre publics tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les factures de la firme National et le *«scénario»* préparé pour la cinquantaine de journalistes transportés par avion jusqu'à Churchill Falls.

Le ministre Chevrette, qui a examiné les factures de l'affaire en fin de semaine, *«en arrive à la conclusion que les sommes en cause sont si importantes que des explications supplémentaires sont nécessaires»*.

Le ministre s'inquiète tout particulièrement du fait qu'Hydro-Québec ait poursuivi le mandat de National après la conférence de presse du 9 mars et que les sommes facturées atteignent 428 000 $, soit plus que les honoraires facturés jusque-là pour la préparation non pas d'une mais bien de deux conférences de presse en rapport avec le même événement. Ce dernier devait initialement être annoncé le 18 décembre mais il a été annulé à quatre jours de la date prévue.

Le ministre Chevrette a par ailleurs exigé une *«révision complète et détaillée du dossier avant d'acquitter les dernières factures encore impayées»*, soit une somme d'environ 115 000 $ réclamée par National.

Selon les documents dévoilés hier, cette histoire a débuté le 5 décembre dans un climat de précipitation surprenant. Hydro-Québec voulait organiser pour le 18 décembre, 13 jours plus tard, la grande conférence de presse annonçant le projet de la Basse Churchill. National a alors mobilisé 34 personnes de ses bureaux de Québec, Montréal, Ottawa et même Vancouver pour préparer un scénario dont la première version a coûté 156 000 $.

Les factures d'honoraires de National ne précisent ni le nombre de personnes ayant travaillé au dossier, ni le nombre d'heures facturées à un coût oscillant entre 100 et 250 $ de l'heure.

On y apprend que le mandat confié par Hydro-Québec englobait autant la définition des enjeux et objectifs de l'opération, ce que la société d'État, ses cadres et son service des communications, démembré faute d'argent, n'auraient plus été en mesure de faire. National a procédé notamment à la *«préparation du scénario»* avec *«adaptation anglaise»* d'un spectacle au profit des grandes chaînes nationales, certaines ayant dépêché plus d'une vingtaine de personnes sur place pour récolter la *«nouvelle»* savamment concoctée!

National a aussi préparé des *«listes d'influenceurs à contacter avant et après l'événement»*, des «alliés», ainsi que la *«rédaction de lettres ouvertes, d'articles pour les médias»* qui ne semblent pas toujours dédaigner cette nourriture congelée! La liste des organismes à rencontrer comprend un seul groupe environnemental, le Groupe de recherche en macroécologie (GRAME), qui défend l'utilisation de l'hydroélectricité sur toutes les tribunes...

ALGÉRIE

SUITE DE LA PAGE 1

Ils sont donc venus voir comment ce système de transmission pourra être implanté chez eux et avec quelle technologie canadienne ils travailleront. L'ACDI contribue pour 30 % du coût du projet, un véritable projet d'affaires puisque le demandeur algérien, dans ce cas-ci le journal, doit aussi négocier avec des compagnies d'ici et fournir 70 % du budget.

En Algérie, les imprimeries appartiennent au gouvernement. Le temps d'utilisation par les journaux est très rationné et *El Watan* serait également prêt à acheter ses propres presses pour devenir encore plus autonome. Les deux hommes ont donc rencontré des gens d'affaires québécois pour examiner s'il n'y avait pas moyen de trouver des presses usagées à vendre.

En lisant et en écoutant les terribles informations en provenance d'Algérie depuis cinq ou six ans, on ne se rend pas toujours compte à quel point la presse indépendante est parvenue malgré tout à se développer, dans un contexte qui aurait découragé les plus optimistes.

«Dans les années 80, nous étions en quelque sorte des fonctionnaires payés par le gouvernement, rappelle Reda Bekkat. *Les journaux étaient tous sous contrôle gouvernemental et le directeur du journal recevait ses instructions directement du ministère de l'Information. Mais beaucoup d'entre nous estimaient que ça ne pouvait plus durer, que notre travail, ce devait être de l'enquête, ce devait être la critique des institutions.»*

D'autant plus que la presse étrangère circulait très librement en Algérie, jusqu'à ce que la monnaie soit dévaluée et que les journaux étrangers deviennent hors de prix.

En octobre 1988, 80 journalistes élaboraient une déclaration qui dénonçait la répression et réclamait la levée des interdictions sur l'information, et dans la foulée des grandes manifestations de la fin des années 80, le gouvernement algérien adoptait alors une nouvelle Constitution consacrant la liberté d'expression.

Le gouvernement permettait même aux journalistes intéressés à se constituer en collectif de quitter leur travail avec une indemnité salariale de deux ans, leur offrant locaux et moyens d'impression. Les journalistes ne se le faisaient pas dire deux fois. En 1990, ils étaient une vingtaine à mettre en commun leurs indemnités de salaire pour constituer un capital de départ et fonder *El Watan*, dont ils sont tous actionnaires.

Le journal s'est rapidement voulu indépendant du pouvoir ainsi que des partis politiques. Mais *«à compter de 1991, avec l'interruption du processus électoral, c'est devenu beaucoup plus compliqué»*, raconte sobrement Reda Bekkat. *«Le terrorisme a commencé à cibler les intellectuels. Et à compter de 1992, c'est le gouvernement qui a commencé à trouver que l'information était d'importance stratégique et qu'il fallait la contrôler pour qu'elle ne fasse pas le jeu du terrorisme.»*

Les attaques à la liberté de presse sont donc venues de partout. Interdiction de journaux, emprisonnement de dirigeants de journaux, chantage économique auprès de plusieurs d'entre eux (le gouvernement contrôlant les imprimeries, il était facile de hausser les prix d'impression, par exemple), mais, de l'autre côté, terrorisme très bien ciblé des extrémistes islamistes. *«Dès 1992, nos noms commençaient à circuler sur des listes affichées dans des mosquées ou dans des fiefs islamistes*, dit Reda Bekkat. *Nous étions à abattre.»*

Environ 70 d'entre eux sont tombés au combat, sans parler de tous ceux qui ont échappé de justesse à des attentats. En 1995, l'immeuble de la presse, où logent à Alger la majorité des médias indépendants, a été la cible d'une attaque à la voiture piégée qui a tué quatre journalistes et détruit les locaux de deux quotidiens. Les menaces se sont étendues à toute la chaîne de diffusion de l'information: journalistes, mais également livreurs de journaux, libraires, etc. Sans parler bien sûr des journalistes des médias électroniques. Ni des autres corps de métier, les enseignants par exemple, dont certains ont été égorgés en pleine classe devant leurs élèves.

Le travail d'information a-t-il changé? *«Pas vraiment*, répond le rédacteur en chef. *C'est plutôt notre mode de vie qui a changé. Nous avons pris l'habitude d'être prudents, de changer nos horaires parce que les terroristes surveillent la régularité de nos habitudes.»* La liberté de presse a-t-elle fini par triompher? On compte en tout cas une douzaine de titres indépendants en Algérie, et trois nouveaux quotidiens sont apparus depuis les derniers mois.

El Watan emploie quelque 100 personnes, dont une trentaine de journalistes, et son tirage oscille entre 75 000 et 80 000 exemplaires. La publicité représente environ 60 % de ses revenus et il est remarquable de constater que cette publicité est uniquement privée: la publicité du secteur public a été bloquée il y a trois ans mais ce sont les compagnies privées qui continuent à soutenir le journal. On refuse même de la pub! La seule limite actuelle au développement du journal semble être les restrictions sur le papier, qui maintiennent le quotidien à 24 pages alors qu'il pourrait en publier plus.

Les informations dramatiques continuent d'affluer d'Algérie mais les deux hommes soutiennent que la situation *«s'améliore très légèrement. On semble avoir vécu le pire de 1992 à 1995, et actuellement, le terrorisme urbain semble diminuer.»*

NOUGARO

SUITE DE LA PAGE 1

et jusqu'au tabac du Casino de Paris à l'automne 1997, c'est la scène. Son *«gueuloir»*, comme il dit. *«Là, c'est normal. Là, on comprend tout.»* C'est là et seulement là, sous les projecteurs et à portée d'haleine, que la machine tourne rond, que le cœur bat au rythme souhaité: son mémorable dernier passage en ville, voici trois ans lors des mêmes FrancoFolies, suivait de trois petits mois un pontage coronarien. Déjà, en 1963, alors qu'un grave accident d'auto lui avait morcelé la jambe et obligé à des mois de rafistolage, il s'était prestement relevé pour triompher en béquilles à l'Olympia. Le métier de chanteur, pour Nougaro, ne va pas sans plaies et blessures. *«J'ai été fait récemment officier de l'Ordre national du mérite*, offre-t-il en pièce justificative à la presse québécoise. *J'ai célébré cet honneur dans le petit cabaret des années 50 où j'ai commencé, au Lapin Agile des Aristide Bruant et compagnie. J'y ai lu un petit poème où j'ai dit qu'un officier se devait à quelques cicatrices.»* Qui dit scène dit forcément risque. Risque assumé en ce qui le concerne, risque désiré, risque vital. *«C'est toujours la même aventure, la même traversée, et chaque fois, on se dit: pourvu que je sois digne de ce public qui attend, haletant... »*

Son tour de chant contiendra 29 chansons *«avec entracte classique pour reprendre son souffle et faire quelques commentaires»*. Du nombre, on compte douze des quatorze offrandes du nouvel album *L'Enfant-phare*, en plus de son habituel répertoire de jabs, uppercuts et coups au plexus. Bref, ses incontournables. *«Ne pas interpréter les incontournables serait presque une faute par rapport au public, mais j'éprouve en les chantant toujours autant de désir.* Toulouse, *c'est une chanson que je chante toujours pour la première fois. Je reprends également une très ancienne chanson de 1964 que je n'avais presque jamais rechantée, une chanson drôle qui s'appelle* Je suis sous.» La toute première fois à Montréal, c'était justement en 1964, juste avant le grand choc new-yorkais et la rencontre avec Erroll Garner dans une boîte de jazz. *«Aaaah! C'était la campagne de Russie!»*, s'écrie Nougaro, provoquant une onde de choc à travers l'océan. *«De ce premier saut chez vous, je me souviens surtout d'une rencontre avec votre grand poète... »* Vigneault? *«Oui, votre Gilles Vigneault, qui était venu m'entendre et qui m'avait dit: toi, tu es un Nouga-rat des villes et moi un Vigneault des champs. Hé hé.»* Un poème de Nougaro naîtra de cet échange. Poème justement lu par l'auteur en pleine conférence de presse, à la demande empressée d'Elizabeth Gagnon, de Radio-Canada: *«Quand je suis saturé de mes jours infertiles / Et que mon cœur s'en va se remâchant / Échangerais un Nouga-rat des villes / Contre un Nougaro des champs.»*

À ces mots, la petite assemblée de journalistes lâche blocs-notes et crayons comme autant de fromages, et devient public. Et applaudit. L'homme des mots jazzés, créateur des imparables *Sing Sing Song, Les Don Juans, Le Jazz et la java, Le Cinéma, À bout de souffle, Locomotive d'or, Cécile ma fille, Nougayork* et autres *Si cigales m'étaient contées* a encore fait mouche. La conférence, pendant un instant, est pur spectacle, alchimie-minute de mots et de sons. Je repense à ce *«phénomène du phonème»* longuement commenté au téléphone: *«Mon père, qui était chanteur d'opéra, avait un phrasé admirable. C'est lui qui m'a donné la chair des mots, ces sens qui deviennent des sons et qui développent à travers la musique un pouvoir incantatoire.»*

Des émois d'enfance qu'il partage à nouveau en conférence: *«Je ne pense pas avoir jamais rompu avec l'enfant que j'ai été, et tout mon cinéma, tout mon cinémots, toute ma mythologie a été imprégnée par cette première sensibilité. Pour moi, il y a un chant littéraire que je transpose sur les plans vocal et musical, que j'essaie de rendre plus vivant et coloré. D'une langue blanche, j'essaie de faire une langue de couleur.»* Couleur jazz, imbibée d'Armstrong et Sarah Vaughn à l'écoute des émissions d'Hugues Panassié sur Radio-Toulouse, puis teintes acquises au gré des pérégrinations en Afrique et au Brésil: en quarante ans, Nougaro a rempli une large palette. *«Les musiques me viennent de partout»*, résume-t-il.

«Bon, c'est fini?» C'est fini. La conférence a duré vingt minutes. La conversation téléphonique aussi, achevée sur le même ton vaguement impatient. *«Ça va comme ça? Les oreilles me chauffent.»* Juste retour des choses, il s'apprête à chauffer les nôtres.

S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 Ⓜ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: **www.ledevoir.com**

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone	(514) 985-3333
Par télécopieur	(514) 985-3360
Par courrier électronique	redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel	(514) 985-3551

La publicité

Au téléphone	(514) 985-3399
Par télécopieur	(514) 985-3390
Extérieur de Montréal	1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone	(514) 985-3344
Par télécopieur	(514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone	(514) 985-3322
Par télécopieur	(514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone	(514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30	
Par télécopieur	(514) 985-3390
Extérieur de Montréal	1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.